

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE DES COMPTES DU  
LUNDI 22 MAI 2023 A 20.00 HEURES A  
LA HALLE POLYVALENTE A EPENDES**



<b>Présidence</b>	M. Patrick Gendre, syndic
<b>Secrétaire</b>	Mme Anne Caille, secrétaire communale
<b>Scrutateurs</b>	M. Romain Sahli, pour les rangs 1 à 5 côté droit et la table du Conseil communal M. Pierre-André Bulliard, pour les rangs 6 à 10 côté droit M. Joachim Perrenoud, pour les rangs 11 à 15 côté droit M. Jérôme Thierrin, pour les rangs 1 à 5 côté gauche M. Bruno Clément, pour les rangs 6 à 10 côté gauche M. Dylan Reynaud, pour les rangs 11 à 15 côté gauche
<b>Membres présents</b>	151 personnes
<b>Habilités à voter</b>	147 personnes
<b>Majorité</b>	74
<b>Membres excusés</b>	Mme Isabelle Baechler Mme Laetitia Waeber Mme Marilyne Guillet Mme Fabienne Sonney M. René Sonney M. Francis Wicht M. Philippe Bapst

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrick Gendre, syndic, déclare ouverte l'assemblée communale. Il salue très cordialement les participants qui ont bien voulu répondre à la convocation et faire acte de présence à cette Assemblée communale.

En guise d'introduction, M. le Syndic adresse la petite introduction suivante :

*« Peut-être pour quitter un peu la morosité de la météo actuelle. Je ne suis certainement pas le seul à me dire, à quand la fin de l'hiver. Même si les températures semblent gentiment monter, le visage des gens est marqué par la grisaille.*

*Malgré tout, et pour retrouver un peu le moral, il fait bon de sortir et de profiter de tout ce que notre nouvelle commune a à offrir. Pour les grands et les plus petits, les activités ne manquent pas. Par quoi commencer, les balades, accessibles à tous elle vous emmèneront du Bois-d'Amont à celui de Monternou. Au travers de la corporation forestière, la commune maintient différents chemins de promenade en bon état avec l'objectif d'en ajouter de nouveaux. Vos promenades vous ont peut-être entraînés du Petit-Ependes à Hauterive, et vous vous êtes, pourquoi pas, éventuellement même aventurés jusqu'aux ruines du Bourg d'Arconciel ? L'association qui porte la mise en valeur du site a terminé l'année dernière le déboisement du*

*lieu pour en permettre la préservation. Ils organisent d'ailleurs une fête début juillet pour partager avec la population leur projet.*

*Les places de jeu de nos écoles comme celles des quartiers permettent à nos enfants de dépenser leur énergie et de vivre à l'extérieur avec leurs copains et leur famille. Comme chaque année, certains d'entre eux ont rendez-vous à la Colonie du Bois d'Amont et d'autres se sont déjà inscrits aux activités proposées par Croque-Vacances. Puisque nous évoquons nos jeunes, ils sont également très actifs dans les différents clubs sportifs de notre commune et de notre région. Tellement actifs qu'ils remportent des médailles. Après les tchoukballes, champions d'Europe l'été dernier et les jeunes tireurs et tireuses médaillés au niveau suisse, se sont quelques-uns de nos jeunes joueurs de skateur-hockey qui ont été titrés champions d'Europe il y a quelques jours à Givisiez après leur brillante victoire contre l'Allemagne. Bravo à tous ces jeunes et aux autres pour leur engagement et leur succès dans les sports qu'ils pratiquent.*

*Bravo aussi à tous les enfants qui se sont dépassés il y a quelques jours lors du gymnothon organisé par les classes de 5 et 6H pour financer leur excursion du mois de juin. La météo nous laissait croire qu'on était au mois d'octobre, mais tous les participants ont éprouvé beaucoup de plaisir et ont bien mérité leur voyage.*

*Les habitants de la commune bougent, nous pouvons les croiser à pied comme à vélo, en forêt comme sur les routes, au bord de la Sarine comme dans la halle polyvalente. Quand ils ne vont pas skier à La Berra (ou ailleurs), ils se sont peut-être aventurés à la nouvelle piscine de Marly.*

*Les habitants de la commune sont très actifs. Au travers du bulletin communal, vous avez certainement remarqué le nombre d'évènements qui sont organisés par les différentes sociétés durant les mois à venir. Comme le Groupement des femmes d'Arconciel avec leur marche du mois ou encore le jeunesse d'Ependes qui organise le weekend prochain une marche gourmande.*

*Permettez-moi tous ceux que je n'ai pas mentionnés et qui contribuent à rendre notre commune attractive.*

*Avec ces quelques exemples de la vie et de la belle activité de notre commune et de ses habitants, j'ouvre l'assemblée de ce soir. »*

\*\*\*

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante. Par conséquent, M. le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Se sont excusés pour la séance de ce soir :

- Madame Isabelle Baechler
- Madame Laetitia Waeber
- Madame Marilynne Guillet
- Madame Fabienne Sonney
- Monsieur René Sonney
- Monsieur Francis Wicht
- Monsieur Philippe Bapst

La présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- par une parution dans la Feuille officielle n° 18 du 5 mai 2023
- par une circulaire tout-ménage, ainsi que
- par l'affichage aux piliers publics.

L'ensemble des objets discutés ont été présentés dans le bulletin communal n° 5 et les compléments étaient disponibles soit auprès de l'administration, soit sur le site Internet de la commune. Formellement, ces documents et la présentation de ce soir constituent le rapport de gestion détaillé du Conseil communal pour l'exercice prenant fin au 31 décembre 2022.

Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Comme ce n'est pas le cas, nous passons à la désignation des scrutateurs.

Pour les rangs 1 à 5 côté droit et la table du Conseil communal :	M. Romain Sahli
Pour les rangs 6 à 10 côté droit :	M. Pierre-André Bulliard
Pour les rangs 11 à 15 côté droit :	M. Joachim Perrenoud
Pour les rangs 1 à 5 côté gauche :	M. Jérôme Thierrin
Pour les rangs 6 à 10 côté gauche :	M. Bruno Clément
Pour les rangs 11 à 15 côté gauche :	M. Dylan Reynaud

M. le Syndic prie les scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Rangs 1 à 5 côté droit + la table du Conseil communal :	34 personnes
Rangs 6 à 10 côté droit :	23 personnes
Rangs 11 à 15 côté droit :	15 personnes
Rangs 1 à 5 côté gauche :	22 personnes
Rangs 6 à 10 côté gauche :	30 personnes
Rangs 11 à 15 côté gauche :	<u>27 personnes</u>
<b>TOTAL</b>	<b>151 personnes</b>

M. le Syndic remercie les scrutateurs.

Comme le stipule l'article 9bis de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Hormis Mesdames Caille, Jenny, ainsi que Monsieur Perrin, membres du personnel de l'administration communale, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Une personne se présente, en la personne de M. Thibaud Guisan, journaliste à « La Liberté ».

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 147 ; la majorité absolue est donc de 74.

Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement selon le tractanda suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 5 décembre 2022**
2. **Comptes 2022**
  - 2.1 **Comptes de résultat**
  - 2.2 **Comptes d'investissement**
    - 2.2.1 **Décompte d'investissement création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel**
    - 2.2.2 **Décompte d'investissement acquisition d'un tracteur communal**
  - 2.3 **Rapport de l'organe de révision**
  - 2.4 **Rapport de la commission financière**
  - 2.5 **Approbation**
3. **Modification du budget d'investissement 2023**
  - 3.1 **Approbation d'un investissement de CHF 75'000.- pour la phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales**
  - 3.2 **Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 950'000.- pour l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 », Ependes**
  - 3.3 **Approbation d'un investissement de CHF 65'000.- pour le crédit d'étude de la réfection de la route de Treyvaux, Arconciel et Senèdes**
4. **Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire**
5. **Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**
6. **Informations et divers**

Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet du tractanda de l'assemblée de ce soir ?

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée de ce soir.

***Approuvez-vous l'ordre du jour tel que présenté ?***

***Pour : unanimité***

***Contre : --***

***Abstention : --***

Avant d'entamer cet ordre du jour relativement léger par rapport aux assemblées précédentes, M. le Syndic souhaiterait prendre quelques minutes pour accueillir et présenter notre nouvelle conseillère communale, Madame Sylvie Heimo. À la suite de la démission de Monsieur Alexis Clément en mars dernier, elle a été la seule à déposer une liste dans le cercle électoral d'Ependes. Pour rappel, ce mode de fonctionnement est applicable seulement durant la première législature. Elle a été élue tacitement le lundi 4 avril et a été assermentée par Madame la Préfète de la Sarine le 27 avril dernier. Lors de sa séance suivante, le Conseil communal s'est alors reconstitué et Madame Heimo a accepté de reprendre les dicastères des bâtiments communaux et des cimetières. Elle habite Ependes, est mariée avec deux enfants et exerce la profession de juriste auprès de la Commune de Villars-sur-Glâne. Au nom de l'ensemble du Conseil communal et du personnel communal, M. le Syndic lui souhaite la bienvenue et espère qu'elle éprouvera beaucoup de plaisir à œuvrer pour notre commune.

Applaudissements de l'Assemblée.

## **1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU BUDGET DU 5 DÉCEMBRE 2022**

Conformément aux dispositions légales, ce procès-verbal pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Lors de cette assemblée, les 132 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- budgets de fonctionnement et d'investissement 2023
- 5 investissements :
  - CHF 70'000.- pour l'acquisition de deux véhicules communaux
  - une augmentation de budget de CHF 330'000.- pour la mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret à Arconciel, 2ème partie
  - CHF 97'000.- pour le déplacement du ruisseau Le Russalet à Ependes
  - CHF 340'000.- pour la rénovation de l'Auberge du Château à Ependes
  - CHF 120'000.- pour le crédit d'étude de la réalisation d'un CAD au centre du village d'Arconciel
- deux modifications de limites communales pour la route cantonale de la Crausa (communes de Villarsel-sur-Marly et de Ferpicloz)
- le règlement de police
- le règlement communal des cimetières d'Arconciel et Ependes
- le règlement relatif à la gestion des déchets
- la nomination d'un membre à la commission financière
- la nomination d'un membre à la commission des naturalisations

Ont également été approuvés :

- la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine
- la modification des statuts du Réseau Santé Sarine (RSS)

Nous avons également fait le point sur la situation de l'Auberge du Château à Ependes et avons donné quelques informations concernant :

- l'implantation d'un EMS en Haute-Sarine
- une ouverture à la recherche de bénévoles.

Nous avons également évoqué l'organisation d'une séance d'information en début d'année concernant un futur projet d'infrastructures communales. Cette séance a finalement eu lieu le 27 février dernier avec plus de 200 participants. Nous aurons l'occasion d'en parler plus tard ce soir.

M. le Syndic relève qu'une coquille s'est glissée dans ce procès-verbal, au point relatif à la nomination d'un membre à la commission financière. Il est mentionné dans le procès-verbal que la personne nommée est domiciliée à Arconciel, ce qui n'a pas été dit lors de l'assemblée. M. le Syndic tient à s'en excuser et rectifie ce passage du procès-verbal.

Quelqu'un souhaite-t-il émettre une remarque au sujet de ce procès-verbal ?

Mme Claudia Cotting relève que c'est elle qui est intervenue sur ce point de l'ordre du jour car le Conseil avait uniquement proposé la candidature de Mme Estefania Miguez, sans préciser son lieu de résidence. Comme les membres des commissions ont été nommés pour la période législative, toutes les commissions ont des représentants d'Arconciel, d'Ependes et de Senèdes. Quand le Conseil a annoncé le nom et le prénom de cette dame, Mme Cotting est partie de l'idée qu'elle habitait Senèdes vu qu'elle remplaçait M. Rohrer de Senèdes. Seulement, elle a appris par la suite qu'elle habitait Arconciel, ce qui ne doit pas être noté dans le PV, vu que pas dit en assemblée. Mme Cotting est surprise que le Conseil n'ait pas tenu compte de cette particularité de la convention de fusion où il devait y avoir une personne de Senèdes. Mme Miguez a été élue démocratiquement mais si on reprend le PV au point 9., lorsqu'un membre à la commission de naturalisation a été nommé, Mme Horner l'avait présenté en bonne et due forme. Mme Cotting se demande si le Conseil ne voulait pas quelqu'un de Senèdes pour cette commission financière.

M. le Syndic remercie Mme Cotting pour la remarque, laquelle est juste et sera corrigée dans le PV. La volonté des conseils avant la fusion est restée encrée dans le nouveau conseil de mettre en place dans les commissions une certaine représentativité des trois villages. Cela ne fait pas partie de la convention de fusion mais est une volonté de notre part. Le Conseil a cherché une personne, contacté plus d'une dizaine de personnes, de nouveau l'hiver dernier plus d'une demi-douzaine de personnes. Le choix s'est finalement porté sur quelqu'un qui avait déjà émis le souhait de participer à cette commission à défaut de quelqu'un du village de Senèdes. M. le Syndic relève que le Conseil n'a peut-être pas assez présenté la personne nommée. Si une question avait été posée le soir-même, le Conseil y aurait volontiers répondu.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic propose de passer au vote.

**Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 5 décembre 2022 ?**

**Pour : majorité évidente**

**Contre : 3**

**Abstention : 2**

M. le Syndic adresse ses remerciements à Mesdames Angélique Jenny et Laetitia Weber pour la rédaction de ce procès-verbal.

## **2 - COMPTES 2022**

M. le Syndic propose de passer à l'examen des seconds comptes bouclés de la commune, d'abord par le compte de résultat, puis par le bilan. Le compte d'investissement dans son ensemble suivra, ainsi que les décomptes relatifs à différents projets à ce jour terminés. Finalement, le Conseil communal soumettra à l'approbation de l'Assemblée trois objets dans le cadre d'une modification du budget d'investissement 2023.

Selon les dispositions légales et comme indiqué dans la convocation, les comptes ont été examinés par l'organe de révision et par la commission financière avant d'être mis à la disposition des citoyennes et des citoyens pour consultation à l'administration communale et sur le site Internet. Les organes de contrôle ont chacun émis leur rapport dont la lecture sera faite au terme de cette présentation. Les comptes seront alors soumis pour approbation lors d'un vote final.

Y a-t-il des questions ou des remarques quant à la manière de procéder ?

Mme Claudia Cotting a une proposition à faire ; elle ajouterait une ligne avec les comptes 2021 en plus des comptes 2022 et du budget 2022 dans la présentation. La réalité est plutôt entre les comptes de l'année précédente et ceux de cette année.

M. le Syndic comprend la remarque. Sur le site Internet, les trois colonnes concernées sont à disposition. Ce n'est pas le cas dans le bulletin communal pour une raison de mise en page.

### **2.1 - COMPTES DE RÉSULTAT**

Débutant par la présentation de l'activité de la commune sur l'année écoulée, les comptes établis pour l'exercice 2022 totalisent des charges pour CHF 10'559'873.- et des produits pour CHF 11'589'164.-, se soldant ainsi par un excédent de produits de CHF 1'029'291.-, par rapport à un budget prévoyant un excédent de charges de CHF 266'235.-.

A ce sujet, M. le Syndic souhaite excuser une petite erreur qui s'est glissée dans le bulletin communal, dans le tableau présentant les charges et produits classés par fonctions. En effet, au sous-chapitre 99, le montant en charge de CHF 1'029'291.- ne devrait pas y apparaître. Il s'agit, vous l'aurez compris, du résultat de l'exercice qui est indiqué plus bas dans le tableau.

Comme pour le premier budget de la commune de Bois-d'Amont, celui de l'année 2022 a été établi sur la base des informations disponibles à l'automne précédent, notamment les différents éléments en lien avec l'introduction de MCH2. Le travail nécessaire pour le passage à cette nouvelle norme comptable est conséquent et ne cesse de souffrir d'adaptations. Le point majeur ayant fait l'objet de modification depuis, et comme évoqué précédemment, est lié aux réévaluations des actifs et à l'incidence que ceux-ci ont sur les charges d'amortissement. La dernière version de ces principes a été communiquée par le Service des communes en début d'année 2022 et diffère de ce qui avait été prévu au budget. Cette évolution n'a pas d'influence directe sur le résultat de l'exercice, mais provoque des différences avec le budget qui a été présenté lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021. Elles se résument par des charges d'amortissement plus élevées que prévu sur les bâtiments du patrimoine administratif et surtout une compensation par prélèvement au fonds spécial qui a lieu dans un seul compte au chapitre dédié aux finances et non directement dans les sous-chapitres correspondant aux immeubles. Le budget 2023 tient évidemment compte de cette méthode de comptabilisation.

L'important excédent de produits doit être relativisé. Contrairement à ce qui avait été budgétisé, nous avons dû introduire l'aide à la fusion dans le compte de résultat. Ceci induit un produit non ventilable extraordinaire de CHF 421'300.-. De la même manière, l'excédent de provision à la suite de la recapitalisation de la Caisse de Pension du Personnel de l'Etat de Fribourg génère également un produit extraordinaire de CHF 87'346.-. Ces deux positions expliquent près de la moitié du résultat présenté ce soir.

Le solde de l'excédent provient principalement de produits supplémentaires en lien avec les impôts communaux ordinaires et spéciaux. Pour le premier, il s'agit principalement de taxations sur des exercices fiscaux antérieurs supérieures à ce qui avait été planifié. Et pour le second, de produits supplémentaires en lien avec les transferts et les gains immobiliers. Il s'agit pour notre commune comme pour d'autres de deux ressources fortement influencées par la conjoncture et sur lesquelles le Conseil privilégie d'avoir une approche prudente lors de l'établissement des budgets.

Les comptes exposés ce soir se basent sur le mode de présentation dit « par nature », par volonté de se rapprocher (comme MCH2 le recommande) de la présentation de comptes d'une entreprise. Cependant, les deux variantes ont été données dans le bulletin communal et les annexes et étaient à votre disposition. Si vous deviez avoir une question ou une observation se référant à la présentation par fonction, M. le Syndic y répondra volontiers à la fin de sa présentation.

### Charges

Le premier chapitre comptabilise l'ensemble de toutes les dépenses communales en lien avec le personnel employé par la commune. Cela inclut aussi les services supra-communaux, tels que l'AES, le cercle scolaire et encore cette année le CSPi Petite Sarine. Ce chapitre enregistre des charges supérieures de CHF 58'102.- et des produits également supérieurs pour un peu moins de CHF 7'000.- par rapport au budget. Cette différence est principalement due à l'adaptation de la caisse de pension pour l'ensemble du personnel communal. Les charges en lien avec les salaires sont conformes au budget.

Au final, le chapitre totalise donc des charges pour CHF 1'408'127.- et des produits s'élevant à CHF 6'695.-, provenant de remboursements.

Le chapitre suivant « **Charges de biens, services et autres charges d'exploitation** » représente en résumé l'ensemble des mandats et coûts matériels à la charge de la commune. Il enregistre des charges supérieures de CHF 59'000.-. Ce chapitre regroupe notamment toutes les charges en lien avec l'entretien des bâtiments communaux, le matériel de bureau, l'informatique, les télécommunications, les assurances, l'eau, l'énergie et le combustible ; cette différence provient pour l'essentiel de l'augmentation des coûts en lien avec l'énergie et de la comptabilisation de provisions pour perte sur débiteurs et d'abandons de créances. Pour l'exercice 2022, ce chapitre comptabilise CHF 2'188'394.- de charges.

Le chapitre « **Amortissement du patrimoine administratif** » comptabilise les charges d'amortissement de tous les bâtiments du patrimoine administratif de la commune ainsi que les infrastructures. Ces charges correspondent aux exigences comptables de la nouvelle loi sur les finances communales et totalisent CHF 935'966.-. La différence provient des investissements réalisés pour lesquels les périodes d'amortissement ont débuté en 2022.

Le chapitre « **charge financière** » comptabilise non seulement les intérêts payés pour les prêts contractés par la commune, mais également les escomptes accordés dans le cadre de l'impôt ordinaire. Ces derniers sont légèrement supérieurs à l'année dernière et induisent la différence d'un peu plus de CHF 18'800.-. Le chapitre totalise des charges pour CHF 102'473.-.

Le chapitre « **Attributions aux fonds et financements spéciaux** » renvoie aux sous-chapitres sujets à un financement propre comme l'adduction d'eau, l'épuration et la gestion des déchets. Pour 2022, il enregistre des charges supérieures au budget d'environ 10%. Ceci signifie que les attributions aux différents fonds dédiés au maintien de la valeur et aux investissements futurs sont supérieures à ce qui avait été planifié en raison de frais d'entretien légèrement inférieurs, mais surtout d'une perception de taxes supérieure. Le chapitre totalise des charges s'élevant à CHF 346'029.- qui viennent augmenter les réserves correspondantes au bilan.

Le chapitre « **Charges de transfert** » correspond de manière globale à l'ensemble des participations communales à des organisations supra-communales, cantonales et fédérales. La diminution constatée provient principalement de diminutions de contributions au Service social tenant compte de plusieurs remboursements d'aides. De plus, une ligne budgétaire erronée et non réalisée relative au chapitre fonctionnel de la santé vient diminuer de plus de CHF 180'000.- les charges de ce chapitre. Pour l'exercice 2023 et comme évoqué lors de l'assemblée communale de décembre dernier, cette erreur a été identifiée et corrigée. Le produit comptabilisé dans ce compte correspond à l'annulation du solde de provision en lien avec la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg exposée au début de la présentation. Le chapitre totalise des charges pour CHF 5'351'151.-, soit plus de 50,6% des charges communales. Sur ce montant, le cercle scolaire, l'AES et les pompiers que nous gérons en 2022 représentent 6,2%. Les associations régionales comme le service social, la crèche, les curatelles, le GAME et l'AIGN représentent un peu plus de 11% du budget global. Le solde, soit CHF 3'949'500.- est attribuable aux grandes associations de communes comme le RSS et l'Association des COs, et aux participations cantonales et fédérales.

Le chapitre « **Imputations internes** » enregistre principalement les loyers facturés en interne. Le chapitre totalise des charges de CHF 43'408.- correspondant aux montants que nous avons enregistrés en 2021. Au total, les charges totalisent pour l'exercice 2022 CHF 10'559'873.-, en hausse de CHF 85'348.-, soit 0,8%. Tenant compte de la part de plus de 50% des charges liées, cette augmentation de moins d'un pourcent est parfaitement en adéquation avec l'évolution démographique de notre commune et la situation conjoncturelle.

### Produits

Les produits du compte d'exploitation totalisent CHF 11'589'164.- et se décomposent de la manière suivante. Comme pour les charges, ils sont classés par type.

Le chapitre « **Revenus fiscaux** » enregistre notamment l'évaluation des entrées fiscales pour l'année 2022. A ceci s'ajoutent les décomptes des encaissements relatifs aux années antérieures et aux autres types d'impôts comme les gains immobiliers, les droits de mutation et les prestations en capital. Ces derniers sont particulièrement sensibles à l'évolution conjoncturelle, mais, lors du bouclage, nous ne faisons plus d'estimations, ils représentent réellement ce qui a été encaissé. Pour 2022, nous avons observé d'importants remboursements d'impôts, pour plus de CHF 400'000.-. Il s'agit d'une spécificité en lien avec l'année fiscale 2020 qui a été décomptée en 2022. Les investissements réalisés par certaines personnes dans leur habitation ont induit des taxations inférieures à ce qui avait été facturé comme acompte. Cette situation avait été partiellement anticipée lors de l'établissement du budget sous forme de provision. La différence de CHF 183'539.- est enregistrée comme charge dans ce compte. Le total des produits s'élève à CHF 6'994'370.-.

Le chapitre « **Taxes** » comptabilise les taxes perçues par la commune dans le cadre de ses tâches d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Les produits sur ces tâches communales sont légèrement inférieurs, de CHF 85'500.-, mais sont largement compensés par des remboursements de tiers, des recettes sur ventes et la facturation d'émoluments administratifs nettement plus importants que prévu. Nous y enregistrons notamment la vente de l'ancien tracteur communal dans le cadre de son remplacement ; plus de détails seront donnés tout à l'heure. Ce chapitre enregistre donc un montant de CHF 1'376'168.-, montant supérieur au budget de CHF 62'508.-.

Le chapitre « **Revenus divers** » enregistre des écritures ne pouvant être comptabilisées ailleurs selon les normes de MCH2.

Le chapitre « **Revenus financiers** » enregistre principalement les produits engendrés par les locations des différents bâtiments et infrastructures communales. Les revenus des différents bâtiments communaux sont stables et correspondent au budget, le complexe communal situé à Arconciel enregistre notamment des revenus locatifs en légère hausse pour plus de CHF 228'000.-. Le montant total des produits enregistrés dans ce chapitre se monte à CHF 596'027.-.

Le chapitre « **Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux** » comptabilise les prélèvements sur les réserves disponibles. En 2022, des travaux ont été entrepris dans les abris PC d'Ependes comme d'Arconciel. Ces derniers étant en grande partie subventionnés, nous retrouvons ici les produits engendrés. Ces travaux n'étaient pas prévus au budget, mais

le solde non couvert par les subventions ne provoque pas un dépassement important. Le total des produits s'élève donc à CHF 105'968.-.

Le chapitre « **Revenus de transferts** » correspond principalement à la péréquation financière et aux revenus provenant de communes partenaires dans des associations gérées par Bois-d'Amont. Les comptes en lien avec ces revenus sont en adéquation avec le budget et ne nécessitent pas d'informations supplémentaires hormis le fait que dès 2023 la part du CSPi Petite Sarine ne sera plus comptabilisée. L'opération créant la grande partie de la différence avec les prévisions est le versement de l'aide à la fusion mentionnée préalablement et classée dans ce chapitre. Ce dernier totalise CHF 487'122.- de plus que le budget pour s'établir à CHF 2'075'534.-.

Le chapitre « **revenus extraordinaires** » comptabilise essentiellement les prélèvements au fonds de réévaluation lié au passage à MCH2 et à la revalorisation des actifs communaux. Les normes régissant l'utilisation de ce fonds ont changé entre l'établissement des budgets 2021 et 2022 et le bouclage de l'exercice 2022, de telle sorte que la différence de produits provient de ces changements. Les budgets futurs ne seront plus impactés. Le chapitre totalise un montant de CHF 334'581.-.

Tenant compte de tous les éléments cités à l'instant, le compte d'exploitation établi au 31 décembre 2022 pour la commune de Bois-d'Amont présente un total de charges de CHF 10'559'873.- pour une somme de produits s'élevant à CHF 11'589'164.-. Le bouclage de l'exercice induit donc un excédent de produits de CHF 1'029'291.-, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 266'235.-. Il est important de rappeler qu'un peu plus de la moitié de cet excédent de produits provient de l'aide à la fusion et de la dissolution du solde de la provision constituée par les trois anciennes communes dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de pension. Cet excellent résultat doit avant tout être attribué à des revenus plus importants qu'escomptés, mais surtout à une gestion saine et rigoureuse du budget par l'ensemble des conseillers.

Comme vous le savez et à l'inverse d'exercices antérieurs avant MCH2 où les résultats permettaient la création de réserves ou des amortissements extraordinaires, l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales ne permet plus de passer ce genre d'écritures. Le résultat obtenu est simplement attribué au capital.

### **Bilan au 31.12.2022**

Au terme de l'exercice 2022, la somme du bilan pour la commune de Bois-d'Amont s'élève à CHF 27'172'118.- contre CHF 26'805'662.- à fin 2021, soit une augmentation de CHF 366'456.-. Le capital a été augmenté du résultat du compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 6'597'745.-.

#### A l'actif du bilan

Les avoirs et disponibles au 31 décembre 2022 enregistrent une augmentation par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à CHF 4'670'503.-. Le total des créances ouvertes lors du bouclage de l'exercice s'élève à CHF 3'667'348.-. Y sont enregistrés notamment les débiteurs impôts pour environ CHF 1'800'000.-. Le suivi de ceux-ci représente un gros travail, son évaluation est conforme et en adéquation avec les projections faites par l'organe de révision et la loi.

Les actifs transitoires ont été vérifiés et sont conformes aux positions ouvertes. Les investissements qui incluent le patrimoine administratif, les autres immobilisations et nos participations s'établissent à CHF 18'350'818.-. La diminution par rapport à 2021 est principalement due à l'amortissement des immobilisations selon les normes comptables en vigueur. Toutes ces positions ont été contrôlées.

#### Au passif du bilan

La part des capitaux tiers diminue de CHF 627'913.- pour s'établir à CHF 11'462'241.-. L'évolution entre les deux exercices considérés s'explique principalement par la diminution des passifs de régularisation et l'amortissement financier de certains crédits. Tous ces postes ont été contrôlés et sont conformes. Les engagements à long terme s'élèvent à CHF 9'685'661.- et correspondent en grande partie à des emprunts contractés auprès d'établissements financiers privés. Les prochains renouvellements auront lieu en 2024 et 2025. Dans cette optique, nous restons vigilants aux évolutions des taux d'intérêts. Comme il se doit, ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée.

Les engagements envers des entités particulières correspondent aux éléments de fortune du fonds Antoine Dousse géré par la commune et au fonds destiné aux locaux de protection civile. Ce dernier a été diminué des montants résultant de l'entretien de deux abris PC.

Dans les capitaux propres, nous retrouvons d'abord les fonds spéciaux en lien avec l'adduction d'eau et l'épuration. Ces derniers ont été augmentés de l'affectation résultante de l'exercice présenté et sont conformes. La part pour les déchets est nulle. Ces montants doivent être mis en relation avec les PIEP et PGEE communaux et se retrouvent pour la plupart dans la planification financière présentée en décembre dernier. Ne pouvant plus créer de nouvelles réserves, la seule qui reste dans le bilan est celle destinée à la réfection du système de production de chaleur du complexe communal d'Arconciel (entretenu devenu le projet de CAD), laquelle se monte à ce jour à CHF 507'000.-. Nous retrouvons ensuite les réserves liées au retraitement qui comptabilisent les montants permettant de « diminuer » l'amortissement supplémentaire dû à MCH2.

Avec un capital, ou fortune, de plus de 6 millions et demi de francs, notre commune présente à l'échéance de l'exercice 2022 une très belle santé financière. L'annexe aux comptes, qui était disponible à l'administration comme sur le site Internet, inclut notamment différents indicateurs économiques qui témoignent de cette bonne santé financière. Sans ordre particulier, M. le Syndic propose d'évoquer le taux d'endettement net de la commune. Il se situe à 21,38%, soit largement dans la tranche considérée comme très bonne. Directement lié est le calcul de la dette nette par habitant. Elle se monte à un peu moins de CHF 630.- et représente un endettement faible. Cette dette est considérée comme importante au-delà de CHF 2'500.-. Sur ces dettes, la part de couverture des intérêts représente moins de 1% et est donc optimum. Dans le cas d'un investissement conséquent, ces indicateurs servent de points de référence pour confirmer sa faisabilité. Globalement, ils sont très favorables et confirment la très bonne santé économique de notre commune. Il en est de même pour les flux de trésorerie qui font ressortir une variation de liquidité positive de plus CHF 228'000.- malgré les différents investissements que nous avons choisi de financer avec les liquidités à disposition.

M. le Syndic remercie les participants de leur attention et ouvre la discussion concernant les comptes de résultats et le bilan 2022 de la commune de Bois-d'Amont tels que présentés.

Mme Claudia Cotting revient dans le bilan, sous les engagements financiers à long termes, donc les emprunts que la commune a, ont été cités des emprunts financiers privés. Mme Cotting demande si ce sont des emprunts bancaires ou pas bancaires. Elle demande également si quelque chose a été fait avec le football.

M. le Syndic répond que la plupart sont bancaires, en incluant la Poste, un emprunt auprès d'un fonds de pension « Compenswiss » et confirme que la commune n'a pas emprunté d'argent à la FIFA.

S'il n'y plus de questions, M. le Syndic propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, soit la présentation du compte d'investissement.

## 2.2 - COMPTES D'INVESTISSEMENT

Avant de commenter le compte des investissements 2022, M. le Syndic cède la parole à M. Samuel Kolly, conseiller communal en charge des routes et des sociétés locales, afin de présenter le décompte final d'investissement concernant la création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire d'Arconciel, ainsi que celui relatif à l'acquisition d'un nouveau tracteur communal.

### 2.2.1 - DÉCOMPTÉ D'INVESTISSEMENT CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER À PROXIMITÉ DU BÂTIMENT SCOLAIRE, ARCONCIEL

Le 23 mai 2022, l'Assemblée communale a approuvé un crédit d'investissement en vue de la création d'un chemin piétonnier reliant le bas du village d'Arconciel à l'école d'Arconciel. Ce chemin a été réalisé ; M. Samuel Kolly présente le décompte de l'investissement.

	Budget	Compte	Diff
<b>Chemin piétonnier</b>	<b>35'000.00 CHF</b>	<b>23'126.10 CHF</b>	
<b>Total</b>	<b>35'000.00 CHF</b>	<b>23'126.10 CHF</b>	<b>-34%</b>

M. Kolly relève que l'investissement est plus que budgété car il a pris en compte l'offre la plus élevée et rajouté un montant de « Divers et imprévus ».

M. Samuel Kolly demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant.

## 2.2.2 - DÉCOMPTE D'INVESTISSEMENT ACQUISITION D'UN TRACTEUR COMMUNAL

Après un délai de livraison relativement long, 11 mois, nous avons enfin reçu et surtout pu utiliser notre nouveau tracteur communal. M. Samuel Kolly présente le décompte de l'investissement.

	Budget	Compte	Diff
Acquisition tracteur Kubota	90'000.00 CHF	107'309.00 CHF	
Reprise tracteur John Deere et lame à neige		-18'309.00 CHF	
<b>Total</b>	<b>90'000.00 CHF</b>	<b>89'000.00 CHF</b>	<b>-1%</b>

M. Kolly précise une petite subtilité comptable : la reprise de l'ancien tracteur John Deere qui est déduit de l'investissement total a dû être intégré au décompte d'investissement.

M. Samuel Kolly demande s'il y a des questions.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie M. Samuel Kolly pour ses présentations et propose de parcourir le compte d'investissement pour l'exercice 2022.

Un certain nombre d'informations ayant déjà été données dans le bulletin communal, M. le Syndic se permet d'être relativement bref sur les éléments présentés.

### Administration générale

- Directement à la suite de l'acceptation par l'Assemblée du crédit d'investissement, le projet de CAD au centre du village d'Arconciel enregistre ses premiers coûts.

### Transports et routes communales

- A Ependes, les projets de trottoir de Sales et de réfection de la route du Pré du Château n'ont pas encore été entamés en 2022.
- Nous retrouvons le chemin piétonnier et l'acquisition du nouveau tracteur communal qui viennent d'être décomptés.
- Le projet concernant les bornes de recharge est en cours et pourra probablement être décompté lors de la prochaine assemblée des comptes.

### Protection et aménagement de l'environnement

- L'encaissement de taxes d'introduction induit des produits correspondant aux positions facturées. Pour les dépenses, il s'agit de projets en cours, dont l'avancement a été présenté dans le bulletin communal.

### Economie publique, plus précisément agriculture

- A Arconciel, la réfection des voies de communication à vocation agricole est aujourd'hui terminée, nous sommes dans l'attente du décompte final du Service de

l'agriculture. Le bouclage de ce projet sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

En résumé et en tenant compte des différentes subventions obtenues et des taxes de raccordement, le compte d'investissement 2022 présente des investissements nets pour CHF 433'658.- par rapport à des dépenses budgétisées de CHF 2'497'000.-. Cette différence est principalement due au fait que plusieurs investissements n'ont malheureusement pas pu être entamés en 2022, ou à peine.

M. le Syndic remercie une nouvelle fois les participants de leur attention et ouvre la discussion concernant les comptes de résultat et d'investissement 2022 de la commune de Bois-d'Amont tels qu'ils viennent d'être présentés.

M. Didier Dumée demande de revenir sur la ligne de l'achat du tracteur. Le tracteur a coûté CHF 89'000.- et non pas CHF 107'309.- avec la reprise de l'ancien véhicule, c'est donc pas normal qu'il y ait ce chiffre dans les comptes.

M. le Syndic relève qu'il s'agit d'une excellente question et remercie M. Dumée de la poser. La vente du vieux tracteur on a dû passer dans le compte de fonctionnement. On retrouve le produit dans le fonctionnement et la dépense dans l'investissement. Le coût réel est bien de CHF 89'000.-. Ce sont les normes comptables qui engendrent cela.

S'il n'y plus de questions, M. le Syndic propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour, soit les rapports de l'organe de révision et de la commission financière.

### **2.3 - RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

### **2.4 - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Clément, membre de la commission financière, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

*« L'entretien final entre la commission financière et l'organe de révision, la société BDO SA, s'est déroulé le 26 avril 2023 en présence de Monsieur Patrick Gendre, syndic, et de Monsieur Didier Perrin, Administrateur des finances.*

*A cette occasion, tout écart significatif entre les comptes et le budget a fait l'objet de commentaires et de justifications.*

*En date du 10 mai 2023, la commission financière s'est réunie et a examiné le rapport, le formulaire de révision des comptes, ainsi que les commentaires y relatifs.*

*Sur cette base, la commission financière accepte les conclusions du rapport de révision et recommande à l'assemblée communale l'approbation des comptes annuels.*

*Arconciel, le 10.05.2023*

*Pour la commission financière*

*Estefania Miguez, Isabelle Angelical »*

M. le Syndic donne maintenant une présentation succincte du rapport de l'organe de révision.

*« Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Bois d'Amont (ci-après la Commune), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.*

*Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2.*

*Conformément à l'art. 62 de la loi sur les finances communales du canton de Fribourg et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.*

*Nous recommandons de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels. »*

M. le Syndic précise que le rapport de l'organe de révision est à disposition si quelqu'un souhaite le consulter.

M. le Syndic remercie M. Jacques Clément pour la lecture du rapport de la commission financière et ouvre la discussion générale sur les comptes 2022 et les rapports qui viennent d'être présentés.

Aucune question n'étant posée, M. le Syndic adresse un grand merci à l'ensemble de la commission financière pour sa disponibilité et flexibilité lors de la prise de connaissance et consultation des éléments mentionnés. Il remercie également Monsieur Didier Perrin et Madame Isabelle Baechler pour leur travail dans la tenue des comptes communaux et pour l'établissement de ce bouclage des comptes de la commune.

M. le Syndic propose de passer au vote.

## **2.5 - APPROBATION**

**Approuvez-vous les comptes de résultat et d'investissement 2022 de la commune de Bois-d'Amont tels que présentés ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : --**

**Abstention : --**

### **3 - MODIFICATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023**

#### **3.1 - APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 75'000.- POUR LA PHASE 1 DU CRÉDIT D'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES**

Le 27 février dernier, vous étiez plus de 200 curieux à vouloir découvrir le projet de nouvelles infrastructures communales que le Conseil communal souhaitait présenter. Après avoir décrit l'approche, nous avons démontré les différents besoins auxquels notre commune devrait faire face. L'augmentation démographique de la commune et les perspectives liées sont des éléments que nous ne pouvons tout simplement pas ignorer. Dans les cinq prochaines années, nous pourrions être plus de 2'600 personnes à vivre sur le territoire des trois villages de notre commune.

Ce soir-là, M. Marc Monney a ensuite expliqué quelles étaient les intentions et les différentes infrastructures que le Conseil communal a imaginées. L'étendue du projet et son impact financier ont bien entendu soulevé passablement de questions, sur lesquelles nous avons affirmé travailler et vouloir apporter les réponses attendues. Un premier jet de plan financier à cinq ans a été élaboré, l'approche a été validée par notre réviseur et il sera développé sur la base des indicateurs financiers faisant partie intégrante des comptes communaux. Une fois ces chiffres compilés, nous souhaitons les soumettre à la commission financière et une nouvelle fois à notre réviseur pour appréciation.

A la suite de cette soirée, nous avons débriefé et rediscuté des différentes problématiques évoquées. Dans les semaines qui ont suivi, nous avons reçu bon nombre de questions, compliments, critiques, réclamations, interrogations et remarques. Voulant impérativement être à même de répondre à tout ceci, le Conseil communal a décidé de prendre un temps d'attente et de reporter l'approbation du crédit d'étude, présenté comme un concours, et de chercher les réponses à ces éléments. Nous souhaitons donc proposer à l'Assemblée de mandater différents spécialistes et conseils pour notamment :

- analyser les aspects géologiques et hydrologiques de la zone
- évaluer les incidences sur le trafic, mais également les nuisances sonores qui pourraient être engendrées par ces infrastructures
- étudier de quelle manière nous pourrions réhabiliter la halle où nous nous trouvons actuellement, ou tout du moins quel avenir nous lui donnerons
- examiner quels seraient les contraintes et les coûts liés au démantèlement des deux déchetteries actuelles
- approfondir la question des infrastructures techniques (adduction en eau et épuration) liées à un tel projet
- naturellement, nous nous emploierons à poursuivre l'approche financière

Pour réaliser toutes ces tâches et pouvoir par la suite venir présenter à l'Assemblée des réponses circonstanciées et argumentées, nous souhaitons mandater différents bureaux et spécialistes pour nous aider. Nous avons déjà quelques offres et estimations de la part de mandataires de la région.

Le mandat de géologue et d'ingénieurs hydrauliciens a été estimé à CHF 12'500.- chacun, le bureau Page a proposé des prestations pour environ CHF 20'000.- pour les différentes études et analyses, un bureau spécialisé dans les questions de mobilité nous coûtera environ

CHF 8'000.-. Si nous y ajoutons un mandataire supplémentaire pour traiter des questions liées aux déchetteries et un autre pour traiter des questions liées à la problématique hydrologiques, nous devrions en avoir pour environ CHF 7'500.- chacun. En ajoutant le travail qui sera réalisé par les conseillers et le personnel communal et en tenant compte d'une part d'imprévus, nous comptons avec CHF 7'000.- de plus. Cette phase devrait donc totaliser un montant d'environ CHF 75'000.-. Les principales offres sont déjà entrées.

Le Conseil communal propose donc ce soir d'approuver un investissement pour une première phase d'avant-projet qui permettra de réaliser toutes ces analyses. Non seulement les informations recueillies devraient permettre de répondre à la plupart des interrogations formulées, mais surtout d'être nettement plus précis lors de l'établissement du cahier des charges du futur projet. Nous retrouverons certainement quelques économies dans cette seconde phase.

Le montant nécessaire à cette étape essentielle sera financé par les liquidités de la commune. L'objectif est de pouvoir présenter la suite du projet lors d'une prochaine assemblée extraordinaire qui se tiendra le 25 septembre 2023 déjà.

Pour la suite du projet, le Conseil communal va étendre son groupe de travail et y inclure la nouvelle conseillère responsable des bâtiments, soit Madame Sylvie Heimo.

#### **Plan de financement**

Coût estimé	CHF 75'000.-
Financement	Liquidités, Fonds d'aide à la fusion

#### **Charges financières**

Amortissement dès la fin des travaux de construction	3.0%, CHF 2'425.00
--	--------------------

Ce projet a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Elle demande que le Fonds d'aide à la fusion ne serve pas à cet investissement, il sera dès lors comptabilisé comme un autre investissement financé par des liquidités. Le Conseil communal propose donc d'accepter un investissement de CHF 75'000.- pour la phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales sur le territoire de la commune de Bois-d'Amont tel que présenté.

M. le Syndic ouvre la discussion. Pour les questions techniques, c'est M. Marc Monney qui va répondre.

M. François Pasquier cite « *vous passez comme chasse aux braises en disant que vous avez demandé des offres mais on ne sait pas à qui.* ». M. Pasquier demande si le Conseil communal s'est aussi tourné vers le bureau qui a fait des résultats aussi probants sur les travaux à Arconciel pour les adductions d'eau. S'il est adjudicataire, on a le droit d'avoir des doutes.

M. le Syndic répond que oui ce bureau fait partie des entreprises qui ont été soumissionnées et remercie M. Pasquier de sa remarque.

Mme Valentine Rigolet demande si cela a un impact sur le planning exposé. Cela va-t-il retarder le planning ?

M. le Syndic explique que ces analyses supplémentaires vont effectivement reporter chaque étape du projet de quatre mois. L'idée serait de tout de même présenter quelque chose en septembre pour la phase de concours.

Mme Valentine Rigolet dit, pour rappel, qu'il faut être cohérent avec l'évolution démographique quand même, notamment au niveau de l'attractivité pour les familles, même si chacun doit défendre ses propres intérêts.

Mme Valentine Rigolet demande également pourquoi la commission financière recommande de ne pas utiliser les liquidités du fonds d'aide à la fusion.

M. Jacques Clément, membre de la commission financière, explique que le fonds reçu pour la fusion est un fonds attribué à un projet commun avec des objectifs sur l'ensemble de la commune. On parle ce soir uniquement d'un crédit d'étude afin de répondre à des questions, on n'a pas encore voté un crédit d'étude sur le projet. Si le projet est approuvé et qu'on lance le concours, là on pourra utiliser ce fonds d'aide à la fusion.

M. Didier Dumée demande si le montant voté ce soir sera en déduction du projet d'étude final.

M. le Syndic répond qu'une partie sera récupérée. Une partie sera déduite dans le montant de CHF 300'000.- qui prévoit surtout la phase de concours. Le reste est des éléments supplémentaires pour répondre à des questions. Ce montant sera pris dans le budget global mais pas complètement en déduction des CHF 300'000.-.

M. Christian Clément souhaite intégrer les trois points suivants à l'étude :

- 1) Planification des élèves dans les cinq prochaines années s'agissant de l'utilisation ; il faut être certain de la nécessité de cette utilisation.
- 2) Planification financière : il est essentiel d'avoir une planification concrète, à savoir quel pourcentage du taux d'impôt risque de nous atteindre.
- 3) Quel serait l'impact sur les impôts d'un échelonnement des travaux si on ne souhaite faire que des salles de gym, sans la déchetterie.

M. le Syndic remercie M. Clément pour ses remarques. Le Conseil va tenir compte de ces trois éléments essentiels aussi pour lui.

M. Laurent Reynaud rebondit sur l'impact d'utilisation. Il met un point d'interrogation dans le prochain sujet : Y a-t-il vraiment lieu de faire cette halle de gym et pas un nouveau complexe au centre du village d'Ependes avec les bâtiments actuels, l'ancien Denner et le terrain de la paroisse ? Ceci permettrait d'éviter notamment les déplacements, d'autant plus que chaque fois on rajoute des sous sur ces bâtiments communaux. Il faut bien réfléchir avant de partir avec un projet.

M. Marc Monney remercie M. Reynaud pour la question. Le Conseil a tenu compte du déplacement des élèves, notamment. Ils vont à pied, une partie en bus, de toute façon d'Arconciel à Ependes ils vont en bus. Ce qui changerait ce serait les classes d'Ependes pour

se rendre à la salle de gym. Par rapport à la halle actuelle, si on veut faire un complexe sportif ou une salle multi-utilisation comme on pense la faire, il faudrait exproprier la cure pour faire une halle qui permettrait au minimum d'être double. Cela est compliqué aujourd'hui de le prévoir au centre du village d'Ependes. Il tient aussi à cœur au Conseil de savoir ce qu'on va faire avec la halle actuelle. On doit aller de l'avant avec certains projets et cette étude de CHF 75'000.- nous permettra aussi de savoir ce qu'on peut faire d'optimal là-bas. Il est vrai qu'on sait que cette halle de gym ne sert pas seulement à la gym, mais aussi aux verrées après les messes d'enterrement ; ça tient à cœur aux gens d'avoir un lieu de rencontre au centre du village. Le Conseil a d'autres idées aussi afin de réhabiliter cette halle.

M. Laurent Reynaud suggère de quand même approcher la paroisse.

M. le Syndic rappelle que la halle actuelle ne répond plus aux normes.

M. François Pasquier revient sur les dires de M. Marc Monney qui parle d'expropriation et relève qu'il faut peut-être d'abord aborder les gens avant d'employer ce terme.

M. Francis Python demande à quoi sert l'étude sur la mobilité.

M. le Syndic répond que cette étude permettra de déterminer l'impact sur le trafic et de pouvoir anticiper l'évolution du trafic, aussi en termes de mobilier doux pour pouvoir imaginer par exemple une diminution de vitesse, un accès piétons, etc.

M. Francis Python est content que le Conseil n'ait pas oublié le projet de trottoir.

M. Python Julien demande si, suite à la première étude, il sera toujours possible de diminuer ou de modifier l'envergure du projet.

M. le Syndic répond par l'affirmative. Cela fait partie de ces études.

Mme Geneviève Peyrard aimerait savoir ce qu'on fera de ce nouveau projet dans 40-50 ans. Pouvons-nous l'anticiper ?

M. le Syndic trouve la question pertinente et espère surtout que dans 40 ans on l'utilisera toujours.

M. Pascal Perret relève que des gens habitent à côté de ce projet et vont subir des tas de nuisances durant des années. « *Mais on s'en fout, on n'en parle pas, comme si on n'existait pas.* »

M. Marc Monney accepte la remarque de M. Perret.

Mme Josiane Bersier aimerait savoir s'il y a eu un bilan de tous les bâtiments communaux existants, dédiés à l'école, à la formation sportive et autres. Connaît-on l'état de fonctionnalité, de construction, quels seraient les coûts d'investissement pour les remettre aux normes ou en état de fonctionnalité.

M. le Syndic confirme que cela a été fait. Le Conseil a effectivement mandaté un bureau qui a travaillé sur l'ensemble des bâtiments communaux d'Ependes et d'Arconciel pour nous faire une planification des interventions qui seront nécessaires pour en préserver les qualités et les entretenir à long terme.

Mme Josiane Bersier demande s'il est possible d'obtenir ce rapport. Elle remercie de bien vouloir le communiquer via Internet.

M. le Syndic explique que ce rapport servira de base pour adapter et mettre à jour la planification financière.

M. Didier Dumée relève qu'actuellement on déplace des enfants d'Arconciel à Ependes et d'Ependes à Arconciel. Cette salle de sport bénéficie à l'école d'Ependes qui n'a pas de frais de transport. Quand il faudra amener tous les enfants entre Ependes et Arconciel, bonjour la mobilité douce et l'économie d'énergie. Quel est le coût de réhabilitation de la salle actuelle ?

M. le Syndic répond que sans parler de réhabilitation, la salle actuelle est déjà trop petite en vue de la clause du besoin, notamment déjà s'agissant des heures de sport scolaires.

Mme Valentine Rigolet pense que pour garder un certain niveau d'information, il serait peut-être bien de référencer avec les informations données à la soirée d'information du 27 février.

M. le Syndic informe que le PV de cette séance d'information du 27 février est publié sur le site Internet de la commune.

Mme Corinne Goumaz se réfère à la page 23 du bulletin communal qui cite des retours très positifs, alors qu'il y avait aussi des retours critiques et des questions. Lors de la séance d'information, il a été soulevé par de nombreux citoyens l'intérêt d'avoir une vision globale de ce projet, mais aussi du centre du village et autres projets, notamment l'EMS, etc. Mme Goumaz s'étonne donc de n'avoir ce soir que ce crédit d'étude et pas un autre encore sur le centre du village qui aiderait à se positionner sur un concept global.

M. le Syndic remercie Mme Goumaz de sa remarque. Dans les études proposées, l'approche de la halle actuelle sera intégrée. Le projet de l'EMS est dissocié de tout ça car on a bon espoir qu'il puisse encore se faire. Le Conseil est conscient que ce sont des éléments qu'il faut imbriquer et traiter ensemble.

M. Claude Schorderet demande si dans les cinq ans la commune de Bois-d'Amont s'appellera toujours Bois-d'Amont, notamment en vue d'une fusion du plateau du Mouret ? Il se pose la question de la nécessité de dépenser 20 mios pour ce projet.

M. le Syndic ne peut pas répondre à cette question mais n'a pas encore été abordé par la commune de Le Mouret pour fusionner. Il s'agit d'une bonne question sur laquelle le Conseil va se pencher, mais cela coûterait cher en transports d'amener tous les enfants à Le Mouret.

Mme Claudia Cotting demande si en assemblée communale extraordinaire du 25 septembre prochain le projet présenté sera global ou fractionné. Selon elle il faudra fractionner car le projet global ne passera pas facilement.

M. le Syndic répond que le Conseil ne sait pas encore.

M. Marc Monney ajoute que la déchetterie de Sales notamment n'est pas légale depuis longtemps. Rien que pour cet objet on est obligé de faire quelque chose. Donc même en fractionnant on aura des soucis.

Mme Valentine Rigolet répond à M. Claude Schorderet que la salle de gym du Mouret est déjà utilisée à 100%. Toutes les heures hors scolaires sont absolument blindées sur l'utilisation hebdomadaire et pour l'utilisation des classes également. Ils sont dans la même situation que nous sauf qu'ils ont un projet qui a été fait plus ou moins en même temps que cette salle mais de manière plus pérenne, ce qui permet qu'à l'heure actuelle ils sont moins bloqués que nous car on ne pourrait même pas en bénéficier. D'avoir une vision au niveau du plateau serait génial, mais on n'a pas d'organe qui permette de fédérer les communes du plateau. Comme nous on est les plus en retard par rapport aux normes et par rapport à la déchetterie mais aussi au niveau des classes, on doit prendre le taureau par les cornes. On fait un projet qu'on peut traiter d'ambitieux ou pas, mais qui répond juste à nos besoins et en aucun cas aux besoins de Treyvaux ou du Mouret. En tout cas Le Mouret ne nous permettra pas d'économiser quoi que ce soit car ils sont déjà eux à 100% au niveau de l'occupation.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Daniel Clément explique que sa fille est monitrice de gym et que beaucoup d'enfants ont fait des concours à Ependes. Il faut donner aux enfants d'aujourd'hui le maximum qu'on peut pour leur permettre de se perfectionner avec une belle halle de gym au lieu d'être serrés ou ne pas faire des concours ou autres. Donnons à nos enfants l'avenir qu'ils méritent !

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme Sylvie Sciboz trouve ce projet super. Il faut penser aux écoles bien sûr car il n'y a plus assez de place, mais cela peut servir aussi à toute la population, aux sociétés sportives, cela peut permettre aussi d'autres sports dans le village.

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme Corinne Goumaz précise son intervention de demande de vision globale pour qu'on ait une vision sur tous les projets et ceci planifiés sur plusieurs années pour savoir sur quoi on va.

M. le Syndic remercie Mme Goumaz.

Plus aucune question n'étant formulée, M. le Syndic propose de passer au vote.

**Approuvez-vous un investissement de CHF 75'000.- pour la phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales ?**

**Pour : 121 → majorité évidente**

**Contre : 13**

**Abstention : 13**

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Pascal Perret quitte la salle.

### **3.2 - APPROBATION D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 950'000.- POUR L'ACQUISITION DU BÂTIMENT « AU VILLAGE 18 », EPEDES**

Comme exposé préalablement, l'augmentation démographique de la commune impose de trouver des solutions rapidement pour répondre aux différentes demandes de la population. Un des domaines dans lequel l'évolution de la population a le plus d'impact concerne les écoles. Durant l'année scolaire 2021-2022, toutes les salles de classes à disposition sur les sites d'Arconciel et d'Ependes étaient utilisées. Puis, à la rentrée 2022, une classe de 1-2H a dû être fermée, ce qui a permis de libérer une salle de classe.

La direction de l'établissement a informé la commune, au début du mois de mai, qu'avec l'arrivée de plusieurs élèves en bas âge il serait indispensable de réouvrir la classe de 1-2H. De plus, une salle de classe supplémentaire pour les 3-8H devra également être trouvée.

Le calcul est vite fait : il nous manque une salle de classe. La commission intercommunale scolaire, la Direction de l'établissement et le Conseil communal cherchent activement une solution pour la prochaine rentrée scolaire du mois d'août. Les alternatives à court terme ne sont pas au pluriel et l'installation de containers reste envisagée. Cela dit, vous l'avez certainement lu dans la presse, certaines communes utilisent les containers comme des solutions quasiment permanentes. Mais à quels coûts ? Des solutions existent, comme l'utilisation d'une salle de classe située à Ferpicloz (peut-être trop petite, à étudier), qui n'est plus employée depuis quelques années, ou la transformation d'un appartement situé au-dessus de l'accueil extrascolaire, pour n'en citer que deux.

La situation dans laquelle nous nous trouverons à l'automne 2023 n'est pas tout à fait une surprise et nous avons conscience que cela pourrait se produire dans un avenir plus ou moins proche.

Souhaitant privilégier des solutions pérennes, nous avons investigué, depuis quelques temps déjà, de créer des salles de classe à proximité des sites scolaires actuels. Les solutions envisagées sont :

- l'extension des bâtiments actuels : solution difficile à mettre en œuvre car ils sont tous les deux protégés ;

- la construction de nouveaux bâtiments : dans ce cas, nous savons que les procédures de permis de construire et de marchés publics ne permettent pas une mise à disposition rapide des locaux. Une estimation indicative a été demandée pour la réalisation d'un bâtiment accueillant quatre salles de classe. Nous parlons d'un budget avoisinant les 4 millions de francs, auxquels s'ajoutent les coûts des solutions transitoires.

Nous avons donc analysé l'opportunité offerte par la mise sur le marché de l'immeuble « Au Village 18 » à Ependes qui accueille actuellement le fitness. Une petite étude de faisabilité démontre que nous pouvons créer deux salles de classe de 81m<sup>2</sup> chacune (soit la taille minimale actuelle pour une nouvelle salle de classe) dans le volume du bâtiment existant. Il serait encore possible d'inclure plusieurs salles d'accueil pour la logopédie et d'autres cours d'appuis. Le bâtiment serait équipé d'un ascenseur et permettrait donc à notre cercle scolaire de disposer de 8 salles de classe accessibles aux enfants à mobilité réduite, soit la totalité de leur scolarité.

L'objectif est de découper le projet en deux phases. La première, qui nous concerne ce soir, est l'acquisition de l'immeuble pour un montant de CHF 900'000.- plus frais d'achat, soit un investissement total d'environ CHF 950'000.-. A cet effet, nous avons signé avec la venderesse une promesse de vente et d'achat conditionnée à l'approbation par l'Assemblée communale.

La seconde phase se déroulera en septembre prochain avec la présentation du projet de transformation de l'immeuble. Ce projet portera sur :

- la création de deux salles de classe modernes répondant aux normes actuelles
- des vestiaires et des sanitaires adaptés
- trois bureaux pouvant servir à l'administration des écoles et aux services d'accompagnement des élèves
- un économat pour stocker le matériel nécessaire à l'aménagement des classes (différence d'équipement pour des classes de 1-2H et de plus grands)
- le tout équipé d'un ascenseur et répondant aux normes de protection incendie et d'économie d'énergie

Il est clair que ces travaux auront un certain coût, mais intégreront également la mise aux normes de toute l'enveloppe du bâtiment. Sur la base d'une estimation au cube réalisée par notre mandataire pour l'Auberge du Château, il faudra compter environ CHF 880'000.-, plus ou moins 20%, pour ces travaux et l'équipement des deux salles de classe. Les travaux pourraient alors être exécutés rapidement et permettre l'ouverture de ce nouvel espace peut-être déjà dès la rentrée 2024.

Deux salles de classes sont-elles suffisantes ? Le Conseil communal a utilisé les outils à sa disposition, c'est-à-dire les études démographiques mandatées par le district et les informations du contrôle des habitants, et peut affirmer que pour les deux-trois ans à venir, nous allons certainement observer une stagnation relativement haute du nombre d'enfants. Ensuite, les vagues importantes et successives d'élèves quitteront le cercle pour rejoindre le cycle d'orientation, engendrant ainsi une légère baisse du nombre d'élèves dans le cercle scolaire.

A cette analyse, il convient d'ajouter les nouvelles constructions qui se profilent notamment dans le village d'Arconciel. Les immeubles et les maisons individuelles prévus attireront certainement de nouvelles familles. Si ces projets représentent 200 habitants, il faudra probablement compter environ 10% d'enfants en âge de scolarité primaire, soit une augmentation relativement mesurée en moyenne.

Fort de ces constats, le Conseil communal estime que deux salles de classe supplémentaires répondront de manière adéquate aux besoins à court et surtout moyen terme.

Dans le cadre de la promesse de vente et d'achat passée avec la venderesse, il est convenu de reprendre un crédit hypothécaire s'élevant à ce jour à environ CHF 315'000.- et de financer le solde de l'acquisition avec les liquidités de la commune. Dans un second temps, lors de la transformation du bâtiment, il sera alors proposé de consolider le financement du tout en redistribuant la charge financière sur un nouvel emprunt.

Aujourd'hui, l'intérêt d'acquérir cet immeuble résulte principalement de la nécessité d'ouvrir des salles de classe supplémentaires. Cela dit, compte tenu de l'emplacement de ce bâtiment au centre du village d'Ependes, à proximité de l'école, de l'AES et des différents services, il semble particulièrement opportun que la commune acquière la propriété de cet objet imbriqué entre l'Auberge du Château et la halle polyvalente. Cette acquisition donnera à la commune une plus grande maîtrise sur cette zone et davantage de flexibilité pour développer d'éventuels futurs projets.

#### **Plan de financement**

Coût estimé	CHF 950'000.-
Financement	Emprunt aux conditions du marché

#### **Charges financières**

Amortissement dès 2024	3.0%, CHF 28'500.-
------------------------	--------------------

Ce projet d'acquisition a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement. Le Conseil communal propose d'accepter un crédit investissement de CHF 950'000.- pour l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes, tel que présenté.

Avant tout débats, M. le Syndic informe qu'il est indispensable que les enfants et petits-enfants de la venderesse, ainsi que leur épouse et époux se récuse et quittent la salle, selon les articles 25 et suivants du Règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELC0).

Les personnes suivantes se récuse et quittent la salle :

- Madame Nadia Marthe, fille de la venderesse
- Madame Sandra Clément, belle-fille de la venderesse
- Monsieur Grégory Marthe, petit-fils de la venderesse
- Monsieur Florian Clément, petit-fils de la venderesse
- Monsieur Jérémy Clément, petit-fils de la venderesse

M. le Syndic ouvre la discussion.

Mme Carole Kolly mentionne que la façade du bâtiment doit être refaite et demande si la les travaux de réfection de la façade de la halle actuelle seront pris aussi dans l'étude. Mme Kolly est d'avis d'étudier les travaux globalement pour les deux bâtiments.

M. le Syndic répond que c'est effectivement prévu mais qu'on ne connaît pas encore la future affectation de la halle actuelle.

Mme Jacqueline Piller demande si le bâtiment « Au Village 18 » comporte un sous-sol.

M. le Syndic répond par l'affirmative et précise que ce sous-sol sera utile pour du stockage.

M. Dominique Roulin demande sur quelle base a été fixé le prix d'achat. Expertise ? Valeur vénale ?

M. le Syndic explique que le montant de commercialisation initial était plus élevé (CHF 1'050'000.-). Le Conseil a mandaté la régie qui gère les bâtiments de la commune pour effectuer une contre-estimation et une discussion est ensuite intervenue pour établir un prix.

Mme Christiane Horner relève qu'il n'y a donc pas eu d'expertise de faite pour évaluer le prix du bâtiment.

M. le Syndic confirme qu'il n'y a pas eu d'expertise formelle. Le gestionnaire immobilier de la commune a fait une visite complète du bâtiment et sur la base de son expérience a fait une estimation.

Mme Claudia Cotting demande quel est le bureau mandaté qui a fait l'estimation au m3. Mme Cotting trouverait opportun de mettre directement le nom au lieu de simplement « le bureau mandaté ».

M. le Syndic répond qu'effectivement on pourrait le noter ; il s'agit du bureau 2BO Longchamp à Villars-sur-Glâne.

Mme Claudia Cotting allègue que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou 2023, les pompiers sont tous passés dans le RSS et demande ce que le Conseil a prévu de faire avec les locaux des pompiers qui dispose d'une ouverture vers la poterie.

Mme Cotting demande aussi pourquoi le Conseil n'a pas travaillé avec des bureaux sur place.

M. le Syndic explique que les locaux des pompiers seront encore utilisés par les corps de sapeur-pompiers pour l'instant. On ne sait pas encore jusqu'à quand. Il manque également des locaux pour l'équipe de l'édilité ; ils pourraient donc par la suite être affectés à l'édilité.

M. le Syndic répond à la deuxième question de Mme Cotting en informant que le Conseil a demandé des offres à deux bureaux d'architectes, mais effectivement pas de la commune.

Mme Josiane Bersier souhaite connaître la date d'édification du bâtiment.

M. le Syndic indique que le bâtiment est de 1977.

M. Didier Dumée se pose la question de savoir s'il serait judicieux de créer en pointillé deux autres salles de classe pour ne pas recommencer dans cinq ans à 3km vu que la halle actuelle est destinée à mourir.

M. le Syndic répond que c'est une des options qu'on étudie, c'est de compléter l'offre des salles de classe avec le volume qu'on a ici.

M. Didier Dumée ajoute qu'il faudra prévoir des cours de récréation, à moins que les enfants doivent traverser, il faudra alors mettre un feu rouge.

M. le Syndic mentionne qu'on ne peut pas encore répondre à cette question.

M. François Pasquier relève que sur le bulletin communal, on ne parle que de l'acquisition du bâtiment. Etant donné que le Conseil dit ce soir qu'il a déjà réfléchi à son affectation, pourquoi cela n'est-il pas détaillé avant ? La position des containers seulement soulevée ce soir n'a pas un coût très élevé pour finir et serait réutilisable. M. Pasquier allègue que les containers sont très confortables et soulève un problème de luminosité dans le bâtiment « Au Village 18 ».

M. le Syndic remercie M. Pasquier de sa remarque.

Mme Corinne Goumaz dit que travailler dans un container tout vitré c'est intenable avec la canicule ; on arrêtera l'école à la mi-mai...

M. Michel Riedo demande au Conseil s'il a contacté la DICS.

M. le Syndic répond que la DICS n'a pas encore été contactée mais que des contrôles ont été faits sur la base des règlements pour la construction de nouvelles salles de classe. Cependant, peut-être que tout ne serait pas subventionné à cause notamment des hauteurs de plafonds, notamment au 2<sup>ème</sup> étage. Pour être subventionné aujourd'hui ils demandent des hauteurs sous plafond de 3 mètres.

M. Michel Riedo demande quelle dimension doivent faire les salles de classe et partage l'avis de M. François Pasquier quant au problème d'éclairage et de manque de fenêtres.

M. le Syndic répond que les salles de classe doivent faire 83 m2.

M. Laurent Reynaud est pour cette acquisition. Il demande si en cas de modification du plan d'aménagement du territoire du centre du village on pourrait rehausser les bâtiments.

M. le Syndic répond que le Conseil s'est aussi posé cette question mais n'a pas encore de réponse.

M. Rémy Peyrard se demande si cette route va devenir dangereuse avec une cour d'école à moitié au milieu, déjà maintenant les gens roulent trop vite, peut-on inclure avec l'achat un ralentisseur pour cette route ?

M. le Syndic remercie M. Peyrard de sa question, que le Conseil va considérer.

M. Julien Python demande si le bâtiment est libre de charges car il y a maintenant des locaux loués.

M. le Syndic indique que dans la promesse d'achat et de vente, il est prévu que la commune reprenne les baux, sachant que pour l'appartement le bail a déjà été résilié à fin mai 2023 et qu'il n'y a dès lors pas de bail à reprendre et que pour le bail commercial en cours au rez-de-chaussée, on peut dénoncer le contrat dans des délais plus courts qui correspondent à notre planification.

M. Julien Python rend le Conseil attentif au fait qu'il y aura d'énormes problèmes dans la rénovation, liés à l'isolation, à l'épaisseur des dalles, etc. A son avis le bâtiment doit être fait et le prix correspondant presque au prix du m2. Il faudrait l'étudier avant de signer le contrat.

M. le Syndic confirme que pour l'isolation le Conseil est au courant et s'attend effectivement à quelques surprises.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Syndic propose de passer au vote.

**Approuvez-vous un crédit d'investissement de CHF 950'000.- pour l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 » à Ependes ?**

**Pour : 91 → majorité évidente**

**Contre : 27**

**Abstention : 22**

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Didier Dumée demande si le prix peut être confirmé par une autre estimation en vue des travaux à prévoir. Il estime qu'on devrait pouvoir réduire le montant de l'achat.

M. le Syndic précise que le montant de CHF 900'000.- est l'acquisition de l'immeuble. Le montant mentionné pour les travaux est estimé à 20%, il s'agit d'une première estimation. On mettra en confrontation différents adjudicataires qui vont faire le travail d'expertise pour arriver à une estimation la plus précise possible.

Les personnes récusées reprennent leur place dans la salle.

### **3.3 - APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 65'000.- POUR LE CRÉDIT D'ÉTUDE DE LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE TREYVAUX, ARCONCIEL ET SENÈDES**

M. le Syndic passe la parole à M. Samuel Kolly pour la présentation de ce point.

L'état de la route de Treyvaux entre le centre du village d'Arconciel et le village de Senèdes nécessite de gros travaux d'entretien, respectivement de réfection. La partie treyvalienne de

cette même route (route d'Arconciel pour Treyvaux) est également en mauvais état. Le Conseil communal a donc décidé de travailler en collaboration avec la commune de Treyvaux en vue d'un projet de réfection globale de cette route du centre du village de Treyvaux jusqu'au centre du village d'Arconciel.

Pour ce faire, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter un investissement de CHF 65'000.- pour le crédit d'étude. Ce crédit porte sur les phases 31 à 33 du projet (du pré-projet à la demande d'un éventuel permis).

Entreprise mandatée pour les études : CSD.

#### **Plan de financement**

Coût estimé	CHF 65'000.-
Financement	Liquidités

#### **Charges financières**

Amortissement dès la fin des travaux	2.5%, CHF 1'625.00
--------------------------------------	--------------------

M. Samuel Kolly demande s'il y a des questions.

Mme Josiane Bersier demande si les travaux déjà effectués au Pelleret, notamment l'aménagement de l'arrêt de bus et du trottoir, devront être refaits. Il y a peut-être une partie à reconsidérer depuis le Pelleret jusqu'au centre d'Arconciel.

M. Samuel Kolly répond que ces aménagements ne devront pas être refaits vu qu'ils sont neufs. Le bureau CSD a déjà été mandaté pour certains travaux, notamment déterminer ce qui doit être réalisé, sans toucher à ce qui est neuf, le trottoir et dans l'idéal l'arrêt de bus du Pelleret.

Mme Josiane Bersier demande si dans le réaménagement on peut aussi reconsidérer les limitations de vitesse, notamment à la sortie d'Arconciel jusqu'Aux Moulins avec une limitation à 60km/h.

M. Samuel Kolly répond que l'un va sans l'autre mais que c'est quelque chose qu'on peut discuter.

Mme Valentine Rigolet demande quelle est la proportion du prorata dans ce plan d'étude.

M. Samuel Kolly ne connaît pas la clé de répartition dans le détail. On a un peu moins, ils ont un peu plus, notamment les arrêts de bus on n'en a pas autant et qui posent moins de problèmes. Cela dépend aussi des travaux qui ont été faits, notamment le nombre de carottages. On a un mandataire commun. Le montant de CHF 65'000.- correspond uniquement à la partie d'Arconciel et Senèdes.

M. le Syndic ajoute qu'à Treyvaux les travaux ont déjà été approuvés lors de leur dernière assemblée communale.

Mme Carole Kolly demande si dans ce crédit d'étude quelque chose est prévu pour de la mobilité douce. Piste cyclable ? trottoir ? : Mme Kolly rejoint également la question de vitesse sur cette route. Si on longe cette route à pied ce n'est pas très rassurant.

M. Samuel Kolly explique qu'un trottoir tout le long n'est pas possible, une piste cyclable à voir, une bande cyclable probablement. A voir selon les travaux qui devront être faits. Les investissements pourraient être un peu plus importants sur la partie de Senèdes. Le problème avec les limitations de vitesse c'est que ce n'est pas que la sensation de sécurité qui définit la limitation de vitesse, il y a notamment des critères par rapport aux virages, aux courbes, etc.

M. Laurent Reynaud trouve super qu'un entretien se fasse sur cette route et demande si un comptage y a été fait.

M. Samuel Kolly répond par l'affirmative ; le radar pédagogique avait été installé au Pelleret.

M. Laurent Reynaud demande si suite au crédit d'étude il y aura un bassin de rétention pour récolter l'eau de la route.

M. Samuel Kolly répond que cela fait partie de l'étude.

Mme Corinne Goumaz demande si le canton participe à ces travaux.

M. Samuel Kolly pense que non car la route n'est pas cantonale.

M. Antonio Fernandes demande si l'arrêt de bus du Moulin et le passage pour piétons vont disparaître.

M. Samuel Kolly répond que cela n'est pas prévu. Selon le canton, cet arrêt de bus ne va pas disparaître.

M. Didier Dumée trouverait opportun de rappeler aux entreprises de travaux agricoles que leurs véhicules sont limités à 30 km/h. Ils roulent comme des « bolides » à 50 km/h.

M. le Syndic précise que ce projet d'investissement a été soumis à la commission financière qui s'est déterminée favorablement.

Plus aucune question n'étant formulée, M. le Syndic propose de passer au vote.

***Approuvez-vous un investissement de CHF 65'000.- pour le crédit d'étude de la réfection de la route de Treyvaux à Arconciel et Senèdes ?***

***Pour : majorité évidente***

***Contre : --***

***Abstention : 1***

#### 4 - NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le point suivant de l'ordre du jour concerne la nomination d'un nouveau membre à la commission de l'aménagement. M. le Syndic cède la parole à M. Alexandre Oberholzer, conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire et des constructions, pour donner quelques explications et formuler la proposition du Conseil communal.

La commission de l'aménagement du territoire a été constituée lors de l'Assemblée communale du 22 mars 2021, elle est formée de neuf membres. Pour la législature 2021-2026, elle est composée de quatre personnes d'Arconciel, quatre d'Ependes et une de Senèdes. La commission appuie le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci, également pour des projets de développement de notre commune. Elle est également en soutien pour des objets d'aménagement lors de consultations cantonale et régionale.

Au début du printemps 2023, le Conseil communal a pris acte de la démission de Madame Magalie Bapst de Senèdes qui a déménagé dans une commune voisine et a donc dû quitter la commission. M. Oberholzer assure et rassure qu'il n'y a pas de majorité, opposition ou velléité dans nos trois anciennes communes. Dans les commissions, nous travaillons ensemble. Souhaitant une répartition au sein des trois anciennes communes comme celle décidée lors de l'assemblée constitutive, le Conseil communal propose la candidature de Monsieur Jean-Marie Cotting de Senèdes. Monsieur Cotting est agriculteur et connaît très bien le territoire de la commune. Monsieur Oberholzer demande à Monsieur Cotting de se lever.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Syndic remercie M. Alexandre Oberholzer. Le Conseil communal propose donc la candidature de Monsieur Jean-Marie Cotting pour compléter cette commission de l'aménagement.

M. le Syndic demande s'il y a des questions, des remarques ou d'autres proportions.

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic propose de passer au vote.

**Acceptez-vous la nomination de Monsieur Jean-Marie Cotting à la commission de l'aménagement du territoire de la commune de Bois-d'Amont pour la fin de la législature 2021-2026 ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : --**

**Abstention : --**

M. le Syndic remercie Monsieur Jean-Marie Cotting pour son engagement et son futur travail au sein de cette commission.

## 5 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

M. le Syndic cède la parole à Mme Patricia Dousse, Vice-syndique en charge des écoles, pour la présentation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Celle-ci concerne notamment l'adaptation de la clé de répartition de la prise en charge de coûts, l'augmentation de la limite d'endettement et la réorganisation du comité directeur.

Le 14 décembre 2022, l'assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français a adopté la modification des statuts par 47 oui, 42 non et 1 abstention.

Cette modification concerne trois points :

- le nombre de membres au sein du comité
- la modification de la clé de répartition
- la hausse de la limite d'endettement

Les communes membres de l'Association doivent faire approuver ces modifications par leur législatif d'ici au mois de juin 2023. Ceux-ci doivent être approuvés par le trois quart des communes, représentant le trois quart de la population légale de toutes les communes de l'Association.

### **Nombre des membres du comité (art. 16 des statuts)**

Avec la construction d'un CO sur le territoire de la commune de Givisiez, cette dernière devient commune siège et, à ce titre, a droit à un représentant au sein du Comité de direction. Celui-ci passe donc de 12 à 13 membres, avec cette modification statutaire.

### **Modification de la clé de répartition (art. 37 des statuts)**

La clé de répartition des charges de l'Association n'a pas été modifiée depuis 2012. Des discussions ont été entreprises depuis 2019 au sein du Comité de l'association, sur demande de la commune de Villars-sur-Glâne, principale commune débitrice.

Après plusieurs mois de travail, le Comité a présenté une nouvelle clé de répartition qui prévoit une solidarité entre les communes.

Cette modification impliquera une augmentation des charges liées de la commune de Bois-d'Amont. La nouvelle clé de répartition prévoit notamment une augmentation de 75% à 80% de la part basée sur population légale et une diminution de 25% à 20% sur la part se référant à la population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal. L'impact de ce changement de la clé de répartition pour notre commune représente une augmentation de CHF 10'220.-, soit 1,3% par rapport au montant de la participation annuelle de Bois-d'Amont. Pour la commune demandeuse de cette modification, cela représente une économie de plus de CHF 127'000.- par année. En résumé, huit communes, principalement de l'Agglo, vont voir leurs charges baisser et 19 communes vont voir leurs charges augmenter jusqu'à CHF 24'980.-.

### **Limite d'endettement (art. 39 des statuts)**

Dans le contexte du projet de construction du CO de Givisiez ainsi que de l'assainissement du CO de Marly, une forte augmentation des besoins financiers est attendue.

Pour cette raison, le Comité de direction propose une augmentation de la limite d'endettement de CHF 100'000'000.- à CHF 125'000'000.-.

Mme Patricia Dousse demande s'il y a des questions.

M. Jacques Clément revient sur la répartition de 75/80 et 25/20, il y a déjà eu les mêmes modifications il y a quelques années dans des accords communs. L'Agglo a des taux fiscaux nettement inférieurs à ce qu'on a ici. Les communes périphériques paient toujours moins et demandent toujours de payer moins. M. Clément est contre pour ce motif de proportionnalité toujours en défaveur des plus petites communes.

Mme Patricia Dousse remercie M. Clément de sa remarque.

Mme Claudia Cotting partage l'avis de M. Jacques Clément. L'impôt communal à Villars-sur-Glâne doit sauf erreur être de 63.9 cts. Tout à coup eux font « un moindre à payer » de CHF 127'000.- et nous de CHF 10'200.-. C'est inadmissible de parler de solidarité entre les communes. Ce qui l'embête aussi est qu'on a des associations qui sont maintenant fort embêtées. On a CHF 120 mios de limite d'endettement pour le Réseau Santé Sarine, on arrive maintenant à CHF 120 mios pour ce qui est du cycle d'orientation. Un moment donné il faut avoir le courage de ce qu'on veut faire et il va falloir payer quelque chose. Ces bâtiments, comme le CO, en valeur réelle ne valent rien. Elle n'est pas d'accord qu'on augmente sur les petites communes alors que les grandes font des meilleurs résultats.

M. Christian Clément relève que les communes de l'Agglo paient moins d'impôts que nous et on doit être solidaire pour qu'elles gagnent encore plus. Et si on regarde le plan directeur régional de la Sarine qui va nous empêcher de nous développer parce que les futurs développements du district vont se faire uniquement sur les axes de mobilité et on aura des possibilités de revenus supplémentaires encore plus réduites. La solidarité devrait même aller dans l'autre sens.

M. le Syndic remercie M. Clément pour les remarques formulées.

M. le Syndic ajoute que bien que le comité de l'Association soutienne ces modifications de statuts et propose aux communes membres de les approuver, le Conseil communal de Bois-d'Amont ne partage pas entièrement leur point de vue. N'ayant aucune remarque à formuler sur la nouvelle organisation du comité, le Conseil relève que la hausse de la limite d'endettement est due à des augmentations de coûts estimées pour le futur projet de l'Association. Elle impacte naturellement le projet à Marly, mais nous souhaitons tout de même soutenir la modernisation de ce CO et le développement de la formation dans le district. Concernant la modification de la clé de répartition, le Conseil n'y est simplement pas favorable.

Avant de passer au vote, M. le Syndic précise que les trois modifications présentées sont indissociables et que nous devons nous prononcer sur l'ensemble de la nouvelle mouture des statuts de l'Association.

**Approuvez-vous la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français ?**

**Pour : 1**

**Contre : majorité évidente**

**Abstention : 14**

## **6 - INFORMATIONS ET DIVERS**

### **INFORMATIONS**

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore donner quelques informations.

#### **Implantation d'un EMS en Haute-Sarine**

Comme déjà évoqué lors de nos assemblées communales, la question d'un éventuel EMS au centre du village d'Ependes reste un sujet qui occupe et préoccupe le Conseil communal.

À la suite de la confirmation par le groupe de travail de la région et le Réseau Santé Sarine de leur intérêt pour le site offert au « Pré du Bugnon », le Conseil communal s'est beaucoup enthousiasmé et a souhaité tout mettre en œuvre pour permettre la résiliation de ce magnifique projet d'envergure régionale. Le but est tout de même la création d'un établissement médicalisé de 100 lits avec tous les services nécessaires et offrir suffisamment de place pour la construction d'appartements protégés.

Nous relevons avec joie l'opportunité de créer plus d'une centaine d'emplois sur le territoire communal et voir le centre du village se développer avec un projet d'intérêt général imaginé comme intergénérationnel.

Comme déjà évoqué, l'obstacle à la poursuite du projet est le fait que le sort du nouveau PAL du secteur d'Ependes est actuellement toujours suspendu à la décision du Tribunal cantonal.

Ce constat connu depuis plusieurs années déjà, le Conseil communal, avec le soutien de Madame la Préfète, comme Présidente du RSS, cherche à trouver une solution cohérente pour pouvoir confirmer la faisabilité du projet et le retrait du recours bloquant. Les discussions sont actuellement toujours en cours et un début de chemin commun semblerait être trouvé. Nous sommes confiants et cela nous réjouit car ce projet sera bénéfique pour toute la région, mais plus particulièrement pour les habitants de notre commune. En plus de la phase de PAD, le projet sera naturellement soumis aux marchés publics et, à ce titre, sera le sujet d'un concours qui sera jugé par un panel de personnes incluant au moins un habitant du quartier concerné en plus de nombreux spécialistes. Le règlement de la zone, comme les objectifs du projet, garantissent des espaces verts importants. Répondant à toutes les règles en force, mais aussi à celles décrites dans le PAL, ce projet a réellement sa place au centre de ce beau village d'Ependes.

Il s'agit d'une grande et belle opportunité pour notre commune de pouvoir soutenir un tel projet. Il est question de la réalisation d'un lieu de vie, d'un espace dynamique qui offrira une véritable vocation sociale. Il permettra de dynamiser le centre du village en offrant la possibilité d'en améliorer la cohésion et le développement.

Le Conseil communal est à disposition pour d'éventuelles questions et tiendra l'Assemblée informée de la suite.

### **Save the date**

Notre commune est extrêmement vivante, les différentes sociétés locales y sont pour beaucoup. M. le Syndic cède la parole à M. Samuel Kolly, conseiller communal responsable de la culture et du sport pour présenter les différentes manifestations prévues ces prochaines semaines.

Présentation des dates à retenir jusqu'à la prochaine AC extraordinaire de septembre :

04.06.2023	Match aux cartes pour les aînés(Jeunesse Arconciel)
15.06.2023	Concert en forêt (Brass Band Bois d'Amont)
17.06.2023	15 ans AVEAM
01.07.2023	Vestiges Party (Arconciacum)
31.07.2023	Festivités du 1 <sup>er</sup> août (Jeunesse Arconciel)
19.08.2023	Sortie annuelle (Groupement des Femmes d'Arconciel)
26.08.2023	Loto des Aînés (Bois d'Amont Solidaire)
27.08.2023	Fête Patronale (Paroisse d'Arconciel)
23.09.2023	Fournée au four à pain d'Arconciel (Servants de messe)

Il est important que la population participe à ces manifestations.

Balade gourmande du 27 septembre : il reste de la place, n'hésitez pas à vous inscrire.

M. le Syndic remercie M. Samuel Kolly pour sa présentation. Nous allons être bien occupés jusqu'à la fin de l'été.

### **Prochaines assemblées communales**

Nous pouvons d'ores et déjà vous donner rendez-vous le lundi 25 septembre prochain pour une assemblée communale extraordinaire. Nous présenterons alors le crédit d'investissement pour la phase du concours des nouvelles infrastructures communales et la transformation du bâtiment « Au Village 18 » (aujourd'hui le fitness) en nouveau bâtiment scolaire. Le Conseil communal vous attend nombreux.

Nous pouvons également déjà communiquer la date de la prochaine assemblée communale dédiée au budget, soit le lundi 4 décembre 2023.

Le Conseil communal n'a pas d'information supplémentaire à communiquer. Il se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. le Syndic cède la parole à qui le souhaite pour le point « Divers ».

## DIVERS

M. Daniel Python se réfère au nouveau règlement sur les déchets. On nous dit maintenant que tout ce qui va dans des sacs de 110 litres ne va plus dans les encombrants. On devrait quand même accepter des choses dans ces encombrants.

M. Marc Monney relève qu'on ne veut pas tout mettre dans des sacs de 110 litres. Ce n'est pas le but de tout casser pour mettre dans les sacs de 110 litres. Pour les gros objets, meubles, tonneaux, il n'y a pas de soucis. Le but est de ne pas mettre des petits bacs à fleurs, des bidons de lessive, etc. Une séance d'information a été faite avec le personnel de la déchetterie et il y a eu une période d'information durant trois mois environ. La benne des encombrants ne doit simplement pas servir de benne compacteuse.

M. Daniel Python félicite les gens qui travaillent dans les déchetteries.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Philippe Chassot travaille à la SAIDEF. Il est possible d'obtenir des papiers avec ce qui est considéré comme encombrants et comme poubelle. Ces documents pourraient être publiés sur le site de la commune ou il est possible d'aller sur le site de la SAIDEF pour s'informer.

M. Marc Monney remercie M. Chassot et ajoute que les citoyens peuvent également se référer au « MémoDéchets » reçu en début d'année qui reprend ce que dit la SAIDEF.

M. Didier Dumée demande s'il ne serait pas judicieux de faire une maison médicale pour que des médecins s'y installent pour le projet d'EMS.

M. le Syndic mentionne que des locaux permettraient d'autres services, pourquoi pas celui-là.

M. Thomas Loosli demande où en est le dossier des zones à 30km/h avec deux quartiers test.

M. Samuel Kolly répond que le dossier est à l'enquête préalable auprès du canton pour l'ensemble de tous les quartiers d'Arconciel. Après le permis reçu, mise en service uniquement des quartiers de Vers-les-Châteaux et du Pré-de-l'Arche. M. Kolly ne connaît pas les délais.

M. Bruno Clément aimerait saluer les infrastructures de la commune et les sentiers supers, inviter les citoyens à profiter du beau temps. Le point noir dans ces balades est le bout depuis la sortie du village d'Ependes jusqu'au chemin du Marais. Ce passage est dangereux et on y trouve beaucoup de monde. M. Clément demande que la commune initie et soutienne un projet pour créer un chemin pédestre à moindre frais.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Samuel Kolly répond que le Conseil a déjà réfléchi à cela et a mandaté le bureau Jeanneret pour étudier la faisabilité d'un chemin pédestre en-bas de la route direction Treyvaux car il n'y a pas de possibilité d'aménager un passage-piétons. L'idée d'étudier la faisabilité est au niveau de la sécurité. Un chemin pédestre en contre-bas de la route n'est pas du tout

sécuritaire. Après le résultat de l'étude, le Conseil discutera avec les propriétaires pour déterminer s'ils accepteraient de donner ou de vendre un bout de terrain à la commune.

M. Rémy Peyrard informe que le chemin qui descend depuis le haut du Bois d'Amont vers le village d'Ependes, qui passe à côté de chez M. Baiutti a été complètement défoncé cet hiver par des travaux forestiers et demande s'il est possible de remettre ce chemin en état.

M. le Syndic remercie M. Peyrard de cette remarque ; le Conseil communal va se renseigner.

Mme Claudia Cotting se réfère à une discussion de la dernière assemblée communale sur une erreur de calcul du bureau Ribl et demande s'il y a un résultat de la négociation promise.

M. Marc Monney explique que le Conseil attend la fin des travaux pour rediscuter avec le bureau Ribl sur l'ensemble du projet.

Mme Marie-Claude Sturzenegger ose espérer qu'on demande à une délégation d'enseignants de participer aux discussions du projet d'ouverture de nouvelles salles de classe. Elle précise bien d'une délégation d'enseignants, et non pas de la direction de l'école.

M. le Syndic prend bonne note de la demande de Mme Sturzenegger.

Mme Geneviève Peyrard soutient la même requête que Mme Marie-Claude Sturzenegger. Aussi, par rapport au projet d'EMS, elle trouverait opportun que des professionnels de la santé interviennent.

M. le Syndic explique que c'est le Réseau Santé Sarine (RSS) qui va porter le projet et non pas la commune. Ce sont des professionnels.

Mme Geneviève Peyrard précise, en réponse à l'intervention de M. Didier Dumée, qu'il n'y a jamais de médecins qui s'implantent dans un EMS.

Mme Marie-Claire Python, route d'Ependes 37, s'inquiète des cheminements piétonniers. Qu'ils aillent en direction d'Ependes ou d'Arconciel, il n'y a strictement rien et il est risqué de cheminer au bord de la route à cause du trafic intense, des poids lourds nombreux qui roulent à vive allure. Ils ont renoncé à amener au bord de la route les enfants dans les poussettes tellement c'est dangereux. La commune devrait pouvoir trouver des solutions.

M. le Syndic remercie Mme Python de son intervention. Ces réflexions sont en lien avec la liaison à mobilité douce entre les deux grands villages.

M. François Pasquier relève qu'on se rend compte qu'on va aux devants d'une pénurie d'eau. Quel est le facteur de perte de notre réseau d'eau ?

M. Marc Monney explique qu'une grande partie du réseau de transport est faite par le GAME. Sur le réseau d'eau du GAME, on arrive à environ 10% de perte. Ce n'est pas beaucoup, une première campagne avait été faite il y a 6-7 ans lors de laquelle on était à 20-30%, ce qui était beaucoup plus important. L'année passée, la source du GAME qui est à 30 mètres de profond est descendue à 60-70 cm, donc de l'eau on peut dire qu'on en a longtemps assez, mais ce

n'est pas pour autant qu'il faut la gaspiller, on en est conscient. D'ailleurs, en cas de fuite d'eau, comme ce week-end, on intervient rapidement. On veille vraiment à ce liquide précieux.

M. François Pasquier demande si la commune surveille l'utilisation des piscines privées non déclarées.

M. Marc Monney répond que si on peut attraper les personnes qui ne déclarent pas l'eau en puisant aux bornes-hydrantes on le fait oui. Il existe aussi des systèmes qui avertissent la commune dès qu'on touche à une borne-hydrante mais on n'en est pas là.

Mme Marion Schiesser revient sur l'augmentation des classes et des élèves supplémentaires et demande s'il est prévu une révision du règlement de l'accueil extrascolaire et notamment de garantir une ouverture cinq jours par semaine. Elle fait référence à un message qui a circulé, notamment sur les réseaux sociaux, d'une dame de la commune un peu désespérée qui essayait de trouver un autre parent prêt à mettre son enfant à l'accueil le mercredi pour pouvoir ouvrir une plage. Au jour d'aujourd'hui, pour une commune de notre taille, elle trouverait intéressant d'avoir cette possibilité d'avoir un AES ouvert cinq jours quel que soit le nombre d'enfants inscrits.

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme Patricia Dousse explique que pour l'AES on ouvre uniquement une plage dès trois enfants car nous sommes dans l'obligation d'avoir une personne qualifiée et les coûts sont surdimensionnés que pour un enfant.

Mme Marion Schiesser comprend mais souligne une problématique pour le mercredi que comme il est fermé d'années en années, les gens ont trouvé des solutions au fur et à mesure, solutions qui perdurent dans le temps. Si l'AES ouvrait le mercredi, il faudrait peut-être juste attendre 1-2 ans pour que la demande soit là. Il s'agit sûrement d'une maladresse, mais cette année, le mercredi était carrément barré sur les feuilles d'inscription.

Mme Patricia Dousse confirme que si trois enfants sont inscrits, l'accueil sera ouvert. Mme Dousse relève également les soucis des parents liés aux subventions qui tombent quand l'école est fermée.

Mme Marilyn Decrey représente, avec Mme Laetitia Gilgen, les parents du quartier du Moulin à Arconciel. Elle sait que l'arrêt de bus scolaire n'est pas un dû par rapport à la distance. Elle a été informée que le bus scolaire sera supprimé et se réfère à un courrier envoyé à la commune le 24 avril dernier. Elle souhaite connaître quand ses voisins et elle recevront une réponse.

Mme Patricia Dousse répond que c'est en cours ; on vous tiendra au courant.

M. Daniel Clément pose une question relative à l'EMS qui prévoit 100 lits. Comment répartirez-vous les chambres entre Ependes, Arconciel et Senèdes ?

Mme Josiane Bersier indique qu'il y avait un très grand projet d'EMS à Le Mouret sur le site de La Tuilerie.

M. le Syndic informe que le projet n'a pas été soutenu par le RSS.

Nous arrivons ainsi au terme de cette assemblée communale de Bois-d'Amont. L'ensemble du Conseil communal remercie les personnes présentes pour leur participation. En son nom et au nom du Conseil communal, M. le Syndic adresse un merci tout particulier au personnel administratif pour tout le travail réalisé, aux employés communaux pour leur aide précieuse et indispensable, ainsi qu'aux personnes qui prêtent main forte tout au long de l'année.

Les remerciements du Conseil communal vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de notre commune.

Quel bonheur de pouvoir vous inviter à l'issue de cette assemblée à partager le verre de l'amitié qui sera servi à la salle 2.

Bonne fin de soirée et merci à tous.

Applaudissements de l'Assemblée.

L'assemblée est levée à 23.00 heures

Patrick Gendre  
Syndic

Anne Caille  
Secrétaire

Annexe : présentation PowerPoint

# MÉMO À L'ATTENTION DES SCRUTATEURS

Dès qu'ils sont désignés, les scrutateurs comptent le nombre total de personnes présentes pour le secteur qui leur ont été attribués.

Lorsque demandé, les scrutateurs lui communiquent ce nombre. Son ensuite indiqués les collaborateurs de l'administration communale non habilités à voter car domiciliés hors commune.

Les personnes présentes dans la salle, qui n'ont pas leur domicile politique ou qui n'ont pas le droit de vote au niveau communal dans la commune (art. 2a LDPE), doivent ensuite s'annoncer.

Dans ces deux cas, ces personnes n'ont pas le droit de vote et sont considérées comme auditrices et ne doivent dès lors pas être comptées par les scrutateurs lors des votes.

Les membres du Conseil communal et le syndic ont le droit de vote. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'Assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.

Pour chaque objet du tractanda soumis au vote, le syndic demande aux scrutateurs, à l'issue de la présentation du point, de compter le nombre de voix (mains levées). Seules les voix des citoyens ayant le droit de vote doivent être prises en considération.

Les scrutateurs communiquent le nombre de « Pour », de « Contre », ainsi que d'« Abstentions », lorsque la parole leur est donnée.

Si une ou plusieurs personnes arrivent en cours d'assemblée ou quittent la salle, les scrutateurs sont priés d'informer le syndic du nombre de personnes en plus ou en moins, au moment du vote.

En cas de vote à bulletins secrets, les scrutateurs distribuent les bulletins de vote, les recueillent et dénombrent les suffrages.

Nous vous remercions de votre collaboration.





COMMUNE DE  
BOIS-D'AMONT

# ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 22 MAI 2023



# ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 22 MAI 2023

1. **Approbation du procès-verbal** de l'assemblée communale du budget du 5 décembre 2022 (il ne sera pas lu)
2. **Comptes 2022**
  - 2.1 Comptes de résultat
  - 2.2 Comptes d'investissement
    - 2.2.1 Décompte d'investissement **création d'un chemin piétonnier à proximité du bâtiment scolaire, Arconciel**
    - 2.2.2 Décompte d'investissement **acquisition d'un tracteur communal**
  - 2.3 Rapport de l'**organe de révision**
  - 2.4 Rapport de la **commission financière**
  - 2.5 **Approbation**



# ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DES COMPTES DU 22 MAI 2023

3. Modification du budget d'investissement 2023
  - 3.1 Approbation d'un **investissement** de CHF 75'000.- pour la **phase 1 du crédit d'étude de l'avant-projet de nouvelles infrastructures communales**
  - 3.2 Approbation d'un **crédit d'investissement** de CHF 950'000.- pour **l'acquisition du bâtiment « Au Village 18 »**, Ependes
  - 3.3 Approbation d'un **investissement** de CHF 65'000.- pour le **crédit d'étude de la réfection de la route de Treyvaux**, Arconciel et Senèdes
4. Nomination d'un membre à la **commission de l'aménagement du territoire**
5. Approbation de la modification des statuts de **l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français** (ils ne seront pas lus)
6. Informations et **divers**



# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU BUDGET DU 5 DECEMBRE 2022

Les 132 citoyennes et citoyens présents et habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- Le **budget** 2023 de la commune de Bois-d'Amont
- L'approbation de **3 investissements** :
  - CHF 70'000.- pour l'acquisition de **deux véhicules communaux**
  - augmentation de budget de CHF 330'000.- pour la **mise en séparatif du secteur La Dey - Le Pelleret** à Arconciel, 2ème partie
  - CHF 97'000.- pour le **déplacement du ruisseau Le Russalet** à Ependes
  - CHF 340'000.- pour la **rénovation de l'Auberge du Château** à Ependes
  - CHF 120'000.- pour le crédit d'étude de la réalisation d'un **CAD au centre du village d'Arconciel**
- Approbation de **2 modifications de limites communales**
- L'approbation de **3 règlements** :
  - Règlement de police
  - Règlement des cimetières d'Arconciel et Ependes
  - Règlement relatif à la gestion des déchets
- La nomination d'un nouveau membre aux **commissions financière et de naturalisation**
- L'approbation des modifications des statuts de **l'Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine et du Réseau Santé Sarine**



**APPROBATION**

	Budget 2022		Comptes 2022		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
<b>30 CHARGES DE PERSONNEL</b>					
	1'350'025.00	0.00	1'408'127.00	6'695.00	+51'407.00
<b>31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
	2'129'388.00	0.00	2'188'394.00	0.00	+59'006.00
<b>33 AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>					
	878'673.00	0.00	935'966.00	0.00	+57'293.00
<b>34 CHARGES FINANCIÈRES</b>					
	83'670.00	0.00	102'473.00	0.00	+18'803.00
<b>35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>					
	310'526.00	0.00	346'029.00	0.00	+35'305.00

	Budget 2022		Comptes 2022		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
<b>36 CHARGES DE TRANSFERT</b>					
	5'722'243.00	0.00	5'351'151.00	87'346.00	-458'438.00
<b>39 IMPUTATIONS INTERNES</b>					
	0.00	0.00	43'408.00	0.00	+43'408.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>					
	<b>10'474'525.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10'375'547.00</b>	<b>94'041.00</b>	

	Budget 2022		Comptes 2022		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
<b>40 REVENUS FISCAUX</b>					
	0.00	5'895'400.00	183'539.00	6'994'370.00	+915'431.00
<b>42 TAXES</b>					
	0.00	1'313'660.00	786.00	1'376'168.00	+61'722.00
<b>43 REVENUS DIVERS</b>					
	0.00	0.00	0.00	5'978.00	+5'978.00
<b>44 REVENUS FINANCIERS</b>					
	0.00	596'027.00	0.00	559'116.00	-36'911.00
<b>45 PRÉLÈVEMENT SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX</b>					
	0.00	29'809.00	0.00	105'968.00	+76'159.00

	Budget 2022		Comptes 2022		Diff.
	Charges	Produits	Charges	Produits	
<b>46 REVENUS DE TRANSFERT</b>					
	0.00	1'588'412.00	0.00	2'075'534.00	+487'122.00
<b>48 REVENUS EXTRAORDINAIRES</b>					
	0.00	784'982.00	0.00	334'581.00	-450'401.00
<b>49 IMPUTATIONS INTERNES</b>					
	0.00	0.00	0.00	43'408.00	+43'408.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
	<b>0.00</b>	<b>10'208'290.00</b>	<b>184'325.00</b>	<b>11'495'123.00</b>	
	<b>10'474'525.00</b>	<b>10'208'290.00</b>	<b>10'559'873.00</b>	<b>11'589'164.00</b>	
Résultat		266'235.00	<b>1'029'291.00</b>		



1	ACTIF	26'805'662.00	31.12.2021	27'172'118.00	31.12.2022
100	Disponible	3'789'958.00		4'670'503.00	
101	Créances	3'890'246.00		3'667'348.00	
104	Actifs de régulation	168'462.00		290'236.00	
107	Placements financiers	191'332.00		193'213.00	
140	Immobilisations corporelles (patrimoine administratif)	18'460'939.00		18'093'067.00	
142	Immobilisations incorporelles	232'485.00		185'511.00	
145	Participations, capital social	72'240.00		72'240.00	
146	Subventions d'investissement	0.00		0.00	

2	PASSIF	26'805'662.00	31.12.2021	27'172'118.00	31.12.2022
200	Engagements courants	453'713.00		545'370.00	
201	Engagements financiers court terme	0.00		66'372.00	
204	Passifs de régularisation	739'043.00		528'490.00	
206	Engagements financiers long terme	9'974'272.00		9'685'661.00	
208	Provisions à long terme	227'181.00		0.00	
209	Engagements envers des fonds de capitaux tiers	695'944.00		636'348.00	
290	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	5'363'391.00		5'680'442.00	
291	Fonds	265'434.00		248'041.00	
293	Préfinancements	507'000.00		507'000.00	
295	Réserve liée au retraitement (MCH2)	3'011'229.00		2'676'648.00	
299	Excédent/découvert du bilan	4'823'725.00		5'568'454.00	
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>744'729.00</b>		<b>1'029'291.00</b>	

- Taux d'endettement net : **21.38%**
  - < 100% bon; 100%-150% suffisant; > 150% mauvais
- Dette nette par habitants : **CHF 629.03**
  - 0 – 1'000 CHF endettement faible; jusqu'à 2'500 CHF endettement moyen
- Part de charges d'intérêts : **0.33 %**
  - 0% – 4% bon; 4% - 9% suffisant; >9% mauvais
  
- Variation des liquidités et placements : **+ CHF 228'865.19**

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>300'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7'313.00</b>	<b>0.00</b>
Arconciel, Complexe communal - Remplacement CAD actuel centre-village avec possibilité d'extension	300'000.00	0.00	7'313.00	0.00
<b>6 TRANSPORTS / COMMUNICATION</b>	<b>455'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>130'435.00</b>	<b>0.00</b>
Ependes, Aménagement chemin piétonnier route de Sales	200'000.00	0.00	0.00	0.00
Ependes, Aménagement routier Pré du Château	60'000.00	0.00	0.00	0.00
Arconciel, Chemin piétonnier école	35'000.00	0.00	23'126.00	0.00
Acquisition d'un nouveau tracteur communal	90'000.00	0.00	107'309.00	0.00
Installation de bornes véhicules électriques	70'000.00	0.00	0.00	0.00

		Budget 2022		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>7</b>	<b>PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>1'026'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>87'694.00</b>	<b>87'463.00</b>
	Arconciel, Réparation conduite EC secteur Chenailon	49'000.00	0.00	23'381.00	0.00
	Taxe d'introduction	0.00	0.00	0.00	24'388.00
	Arconciel, Construction collecteur EC secteur Péloula	207'000.00	0.00	157.00	0.00
	Arconciel, Assainissement secteur La Dey – Le Pelleret, 2ème partie	770'000.00	0.00	31'242.00	0.00
	Taxe d'introduction	0.00	0.00	0.00	56'492.00
	Ependes, Cimetière – columbarium	0.00	0.00	32'914.00	6'583.00

	Budget 2022		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>1'375'000.00</b>	<b>658'800.00</b>	<b>295'678.00</b>	<b>0.00</b>
Arconciel, Réfection chemins agricoles	1'300'000.00	658'800.00	295'075.00	0.00
Extension chemin pédestre forêt de la Molleyre et mise en place de bancs	75'0000.00	0.00	603.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>3'156'000.00</b>	<b>658'800.00</b>	<b>521'120.00</b>	<b>87'463.00</b>
<b>Investissement net</b>		<b>2'497'000.00</b>		<b>433'658.00</b>

2.2.1

## DECOMPTE – CRÉATION D'UN CHEMIN PIÉTONNIER À PROXIMITÉ DU BÂTIMENT SCOLAIRE, ARCONCIEL



# DECOMPTE – ACQUISITION D’UN TRACTEUR COMMUNAL





# ORGANE DE REVISION



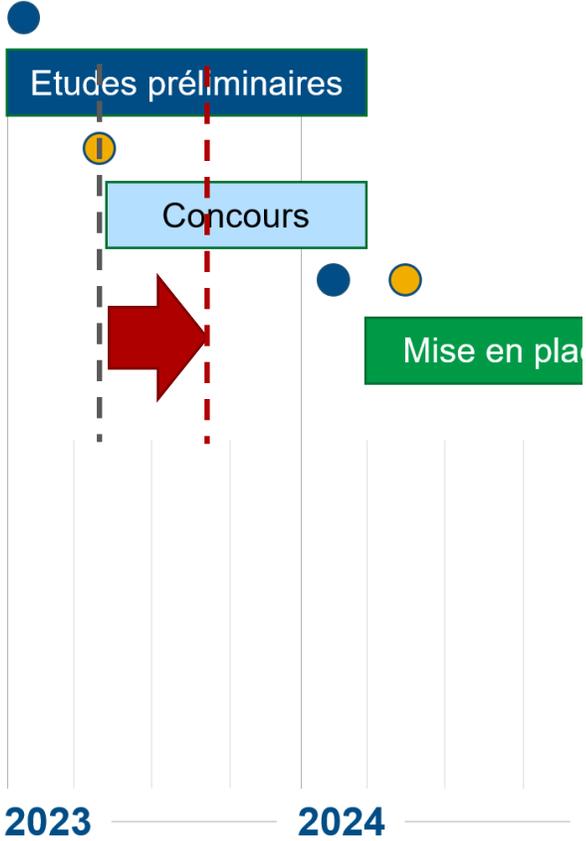
# COMMISSION FINANCIERE



**APPROBATION**

3.1

# PHASE 1 DU CRÉDIT D'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES



# PHASE 1 DU CRÉDIT D'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

	<b>Budget</b>
Analyse géologique	12'500.00
Analyse épuration et adduction d'eau	12'500.00
Analyse des questions de mobilité	8'000.0
Analyse hydrologique	7'500.00
Etudes infrastructures	20'000.00
Planification et gestion du projet	3'000.00
Analyse des déchetteries actuelles	7'500.00
Arrondi pour divers et imprévus	4'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>75'000.00</b>

## Plan de financement

Coût estimé

CHF 75'000.-

Financement

Liquidités, fonds d'aide à la fusion

## Charges financières

Amortissement dès la fin  
des travaux de construction

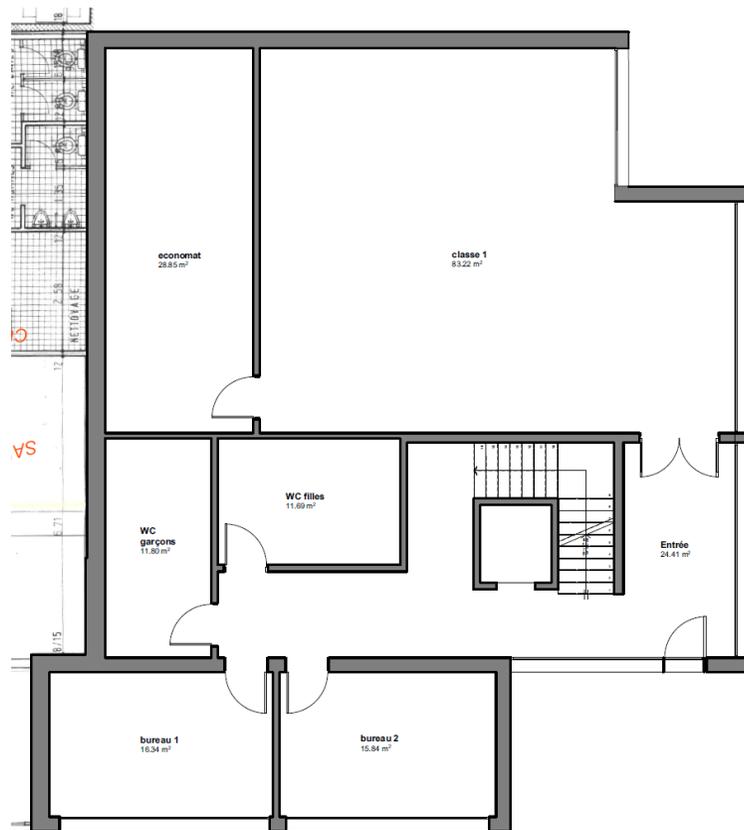
3%, CHF 2'250.-



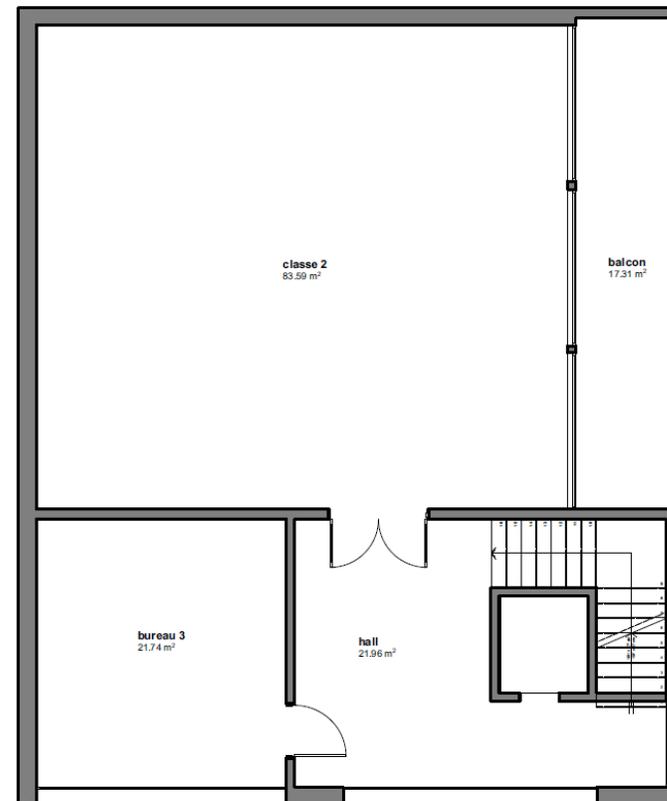


**APPROBATION**

# ACQUISITION DU BÂTIMENT « AU VILLAGE 18 », EPEDES



Rez-de-chaussée



Etage

# ACQUISITION DU BÂTIMENT « AU VILLAGE 18 », EPENDES

	<b>Budget</b>
Prix d'achat selon accord	900'000.00
Frais de notaire et droits de mutation	50'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>950'000.00</b>

## Plan de financement

Coût estimé | CHF 950'000.-  
 Financement | CHF 315'000.- à 1,62% sur 7 ans  
 Liquidités

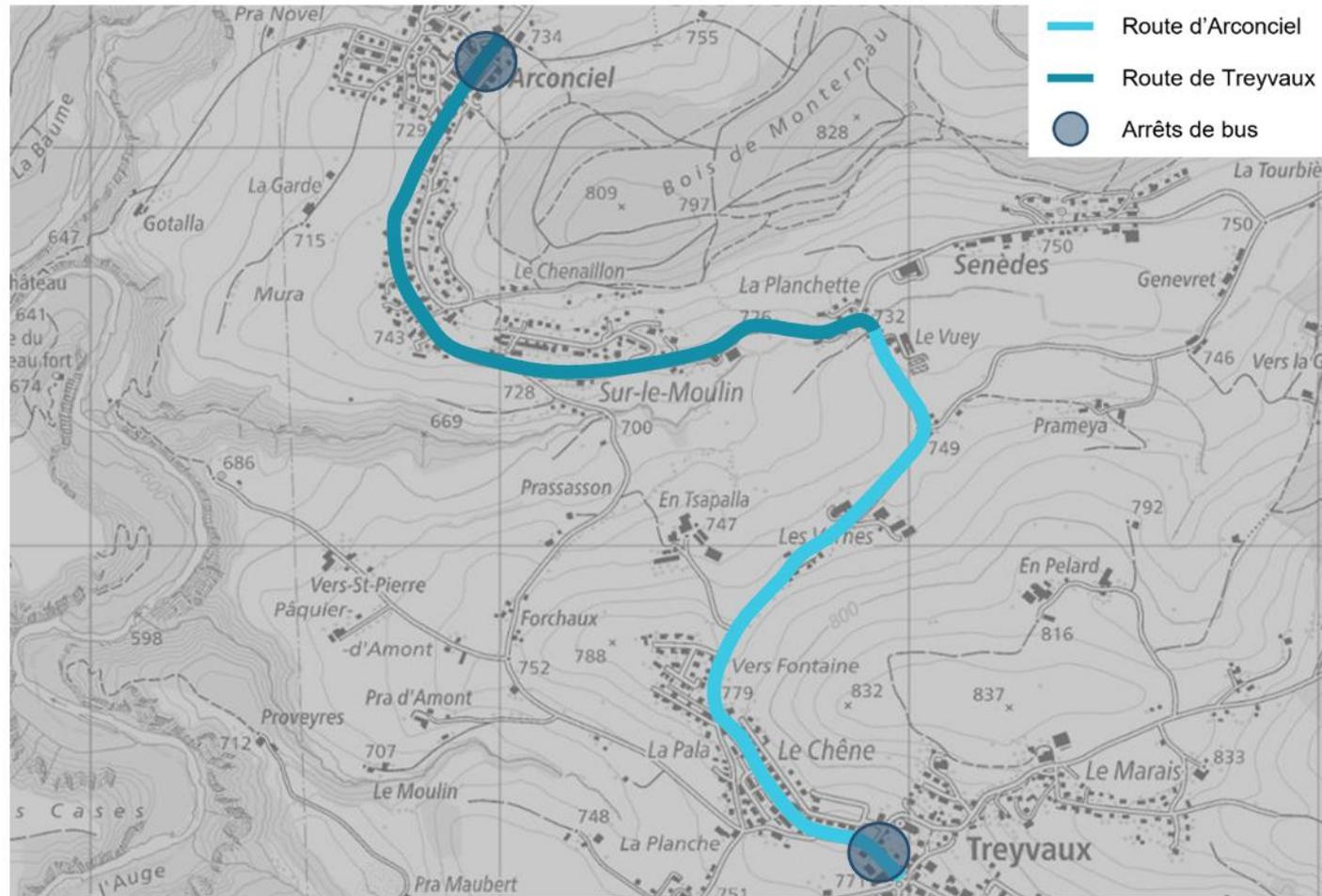
## Charges financières

Amortissement dès 2024 | 3%, CHF 28'500.-



**APPROBATION**

# CRÉDIT D'ÉTUDE DE LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE TREYVAUX, ARCONCIEL ET SENÈDES



# CRÉDIT D'ÉTUDE DE LA RÉFECTION DE LA ROUTE DE TREYVAUX, ARCONCIEL ET SENÈDES

	<b>Budget</b>
Honoraires ingénieurs phase 31-33	57'200.00
TVA 7.7%	4'404.00
Divers et imprévus pour arrondi	3'396.00
<b>Total TTC</b>	<b>65'000.00</b>

## Plan de financement

Coût estimé  
Financement

CHF 65'000.-  
Liquidités

## Charges financières

Amortissement dès la fin  
des travaux

2.5%, CHF 1'625.-



**APPROBATION**

## NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **But** : appui au Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local et son application, soutien pour des objets d'aménagement lors de consultations cantonales et régionales

Le Conseil communal propose la nomination de :

- M. **Jean-Marie COTTING**



**APPROBATION**

# MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

- Modifications portant sur :
  - répartition des frais entre les communes membres (art. 35 et 36)
  - limite d'endettement (art. 39) qui passerait à 125 millions
  - composition du comité de direction (art. 16)
- Approuvés par l'**Assemblée des délégués** le 14 décembre 2022
- Nécessite l'approbation par 3/4 des communes représentant 3/4 de la population

# MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 16. Composition</p> <p><sup>1</sup>Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ;</li> <li>- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;</li> <li>- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;</li> <li>- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;</li> <li>- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;</li> <li>- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;</li> <li>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</li> </ul>	<p>Art. 16. Composition</p> <p><sup>1</sup>Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'<b>onze</b> autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur- Glâne) ;</li> <li>- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;</li> <li>- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;</li> <li>- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;</li> <li>- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;</li> <li>- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;</li> <li>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, <b>Givisiez</b>, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</li> </ul>

# MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 75 % selon le chiffre de la dernière population légale ;</li> <li>- 25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.</li> </ul>	<p>Art. 37. b) Critères de répartition</p> <p>Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 80 % selon le chiffre de la dernière population légale ;</li> <li>- 20 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.</li> </ul>
ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p><sup>1</sup>Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.</p> <p><sup>2</sup>L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>	<p>Art. 39. Emprunts de l'Association</p> <p><sup>1</sup>Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs.</p> <p><sup>2</sup>L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>



**APPROBATION**

## Informations :

- [Implantation d'un EMS en Haute-Sarine](#)
- [Save the date](#)
- [Prochaines assemblées communales](#)

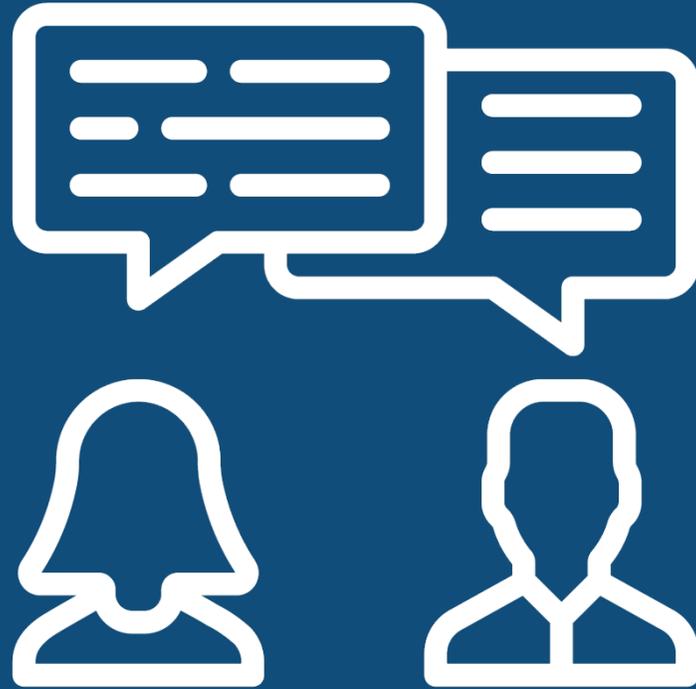
SAVE THE DATE

- 04.06.2023** Match aux cartes pour les aînés(**Jeunesse Arconciel**)
- 15.06.2023** Concert en forêt (**Brass Band Bois d'Amont**)
- 17.06.2023** 15 ans **AVEAM**
- 01.07.2023** Vestiges Party (**Arconciacum**)
- 31.07.2023** Festivités du 1<sup>er</sup> août (**Jeunesse Arconciel**)
- 19.08.2023** Sortie annuelle (**Groupement des Femmes d'Arconciel**)
- 26.08.2023** Loto des Aînés (**Bois d'Amont Solidaire**)
- 27.08.2023** Fête Patronale (**Paroisse d'Arconciel**)
- 23.09.2023** Fournée au four à pain d'Arconciel (**Servants de messe**)

## PROCHAINES ASSEMBLEES COMMUNALES

**EXTRAORDINAIRE  
ORDINAIRE**

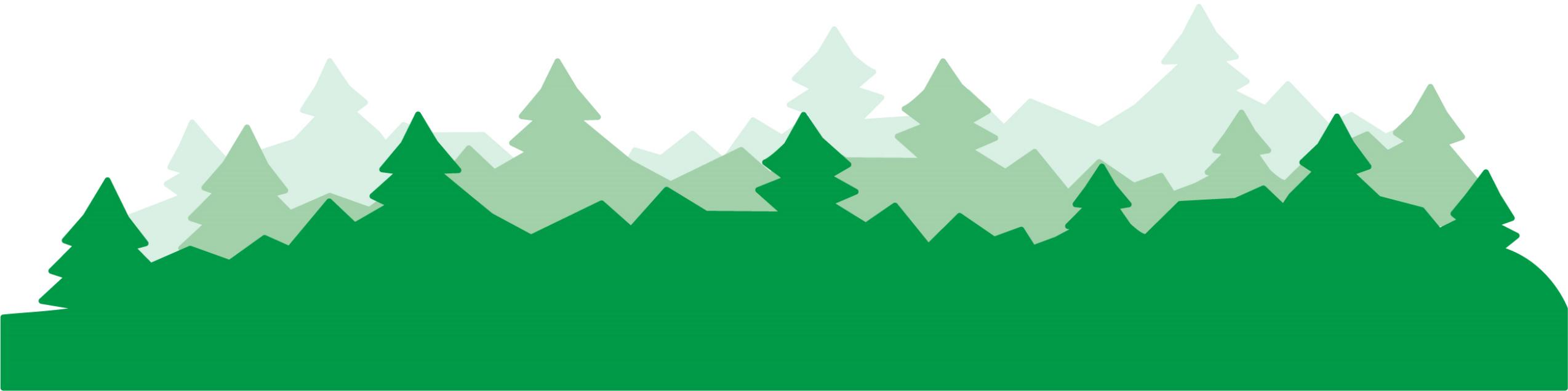
**LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023  
LUNDI 4 DECEMBRE 2023**



**DIVERS**



**Merci de votre attention**





**[bois-damont.ch](http://bois-damont.ch)**



COMMUNE DE  
**BOIS-D'AMONT**

Place de l'Arche 1

1732 Arconciel

+41 26 564 23 33

[commune@bois-damont.ch](mailto:commune@bois-damont.ch)

[\*\*bois-damont.ch\*\*](http://bois-damont.ch)